



DECHETS

Rapport annuel 2019
sur le Prix et la Qualité du Service public
de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



Sommaire

DECCHETS	1
Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
2. Les chiffres clés 2019	4
3. Eléments marquants 2019	5
4. Le territoire et la population	7
4.1 Le territoire desservi.....	7
4.2 Présentation du Syndicat et sa DSP	8
4.3 Les équipements présents sur le territoire	12
5. La collecte.....	13
5.1 Organisation de la collecte dans les communes.....	13
5.2 La collecte des déchets : bilan	16
6. Le traitement.....	20
6.1 Les sites de traitement	20
6.2 Le traitement des déchets.....	29
6.3 Action de communication et visites des sites	34
7. Tarification et recettes	35
7.1 Le coût du service.....	35
7.2 Rémunération du concessionnaire	36
7.3 Bilan des produits et charges du délégataire	39
7.4 Les redevances	40
8. Les perspectives 2019.....	42
8.1 Evolutions techniques	42
8.2 Etudes, communication.....	43

1. Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article L.126-1 du code des communes de la Nouvelle Calédonie. « Les groupements de communes de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Le Syndicat Intercommunal de Grand Nouméa assure depuis 2005, le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte des quatre communes. Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2019.



2. Les chiffres clés 2019

182 341 habitants sur le Grand Nouméa en 2019

167 265 T de déchets traités par la CSP

-9 %/ 2018

Dont 85 845 tonnes de déchets des entreprises

-15 %/ 2018

Dont 4 162 tonnes de déchets des autres collectivités

-5 %/ 2018

Dont 77 258 tonnes traitées pour le compte du SIGN (46 %)



-1 % / 2018

23 % des déchets ménagers et assimilés collectés en Apport Volontaire (PAV et Déchèteries)



+0.3 % / 2018



6 % des déchets valorisables (hors DV)



+ 3 % / 2018

4 % des déchets verts valorisables



+ 7 % / 2018



Un réseau de 6 déchèteries

844 514 341 XPF

rémunération prévisionnelle CSP 2019



+ 7 % /2018

851 740 814 XPF TTC

rémunération réelle CSP 2019



+ 8 % /2018

3. Eléments marquants 2019

EXPLOITATION

Gadji

Travaux casier E

Dans le cadre du plan de phasage du site de Gadji, les travaux de construction du casier E ont été lancés en octobre 2019, pour une livraison prévue fin 2020. Ces travaux comportent non seulement l'aménagement du nouveau casier mais aussi la construction de nouvelles installations comme un nouveau bassin de stockage des eaux pluviales, la création de stockage de matériaux dans le périmètre de protection du site et la création d'une plateforme technique pour le traitement des lixiviats.

Valorisation biogaz

Le gouvernement a autorisé la création de la centrale biogaz sur l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISD) de Gadji. La mise en service de la centrale, baptisée Gadji Énergie, devrait intervenir au deuxième semestre 2021, une fois toutes les autorisations réglementaires obtenues. La société ENERCAL ENERGIE NOUVELLES (EEN), porteur du projet a déposé auprès du gouvernement de la Nouvelle Calédonie une demande de raccordement au réseau public et un prix de rachat de l'électricité. La société WINEO est le développeur du projet, la CSP est l'exploitant et le SIGN, le propriétaire du domaine public. Des échanges sont en cours sur les modalités de contractualisation de ce projet entre les parties concernées. A noter qu'une campagne de forages de 18 puits biogaz a été réalisée sur les casiers C et D fin 2019.

Plateforme de broyage PUNR

La CSP Fidelio est agréée pour assurer le traitement des pneumatiques usagés, agrément n° 2208-2014/ARR/DENV. Dans le cadre de la poursuite de cette activité, la CSP a déposé en août 2019 une demande pour le renouvellement de son agrément. L'augmentation du tonnage traité et de la réception des pneus Génie Civil sur l'installation de stockage et de broyage des PUNR de Gadji nécessite des adaptations réglementaires. La capacité et les moyens techniques existants de la plateforme de stockage et de traitement permettent de réceptionner et de traiter l'ensemble du gisement actuel.

Ducos

Projet d'aménagement d'une plateforme de broyage de déchets verts sur le CCTV de Ducos.

Le lancement de cette activité sur le CCTV de Ducos s'inscrit dans le cadre du développement de la filière de valorisation des déchets verts et permettra d'anticiper l'approvisionnement en déchets verts broyés de la nouvelle installation de co-compostage (boues-déchets verts) située à Karenga sur la commune de Païta. Un rapport à connaissance présentant les dispositions et les principes retenus pour la réalisation des aménagements et l'exploitation de la plateforme de broyage a été transmis en décembre 2019. La mise en exploitation des installations devrait intervenir au deuxième semestre 2020.

Activité DEEE Suspension de l'activité et renouvellement de l'agrément

La CSP Fidelio est agréée pour assurer le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), agrément n° 2251-2014/ARR/DENV. Au cours de l'année 2019, la CSP Fidelio a suspendu ses activités liées au traitement des DEEE. Dans le cadre de la reprise ultérieure de cette activité, la CSP souhaite renouveler son agrément pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Un dossier de demande d'agrément à la province Sud sera déposé dans cette optique.

ACTIONS SIGN AVEC SES PARTENAIRES

Schéma Directeur Intercommunale de prévention et de gestion des déchets

Consultation et choix du prestataire pour la réalisation du Schéma Directeur Intercommunal de Prévention et de Gestion des déchets en septembre-octobre 2019. La réalisation de ce schéma est financée à 80 % par l'ADEME et la province Sud.

La finalité centrale de ce schéma est d'élaborer un document stratégique et de programmation quinquennale pour répondre aux enjeux de la prévention et de la gestion des déchets. Il s'agira de :

- Identifier précisément les objectifs à atteindre ;
- Incrire les principales échéances ;
- Impliquer les acteurs et définir l'organisation à mettre en œuvre ;
- Mettre en place un comité de suivi de l'étude.

L'étude intègrera également :

- Une étude de caractérisation des ordures ménagères et de la benne des encombrants ;
- Dans sa partie diagnostic territorial d'une étude de préfiguration pour l'élaboration d'une demande d'accompagnement à un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (dispositif de financement de l'ADEME).

Les associations et les usagers seront intégrées à la démarche via la réalisation d'ateliers citoyens.

Opération de collecte et traitement des déchets dangereux des ménages

Des échanges avec la province Sud concernant la filière des déchets dangereux des ménages ont abouti à une réunion technique en août 2019 avec la province Sud, le SIVM La Foa, la commune de Nouméa et le SIGN. L'objectif était de définir les grandes lignes d'une opération de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménagers, portée à l'échelle provinciale avec une coordination opérationnelle à l'échelle intercommunale pour 2021.

La déchèterie de la ZAC Panda

En parallèle, la SECAL aménageur de la ZAC Panda a obtenu une subvention de l'ADEME et de la Province Sud pour une « Etude préalable pour la réalisation d'un quai d'apport volontaire sur la ZAC Panda ». Plusieurs réunions se sont déroulées à la SECAL en 2019 afin d'élaborer le cahier des charges de l'étude. La consultation a été lancée le 28 octobre 2019 et la réunion de lancement de l'étude s'est déroulée le 6 février 2020. Le SIGN fait partie du comité de pilotage avec la CCI, la province Sud, la commune de Dumbéa et la SECAL. Le projet de l'étude est de définir ce futur équipement en zone artisanale et industrielle, en

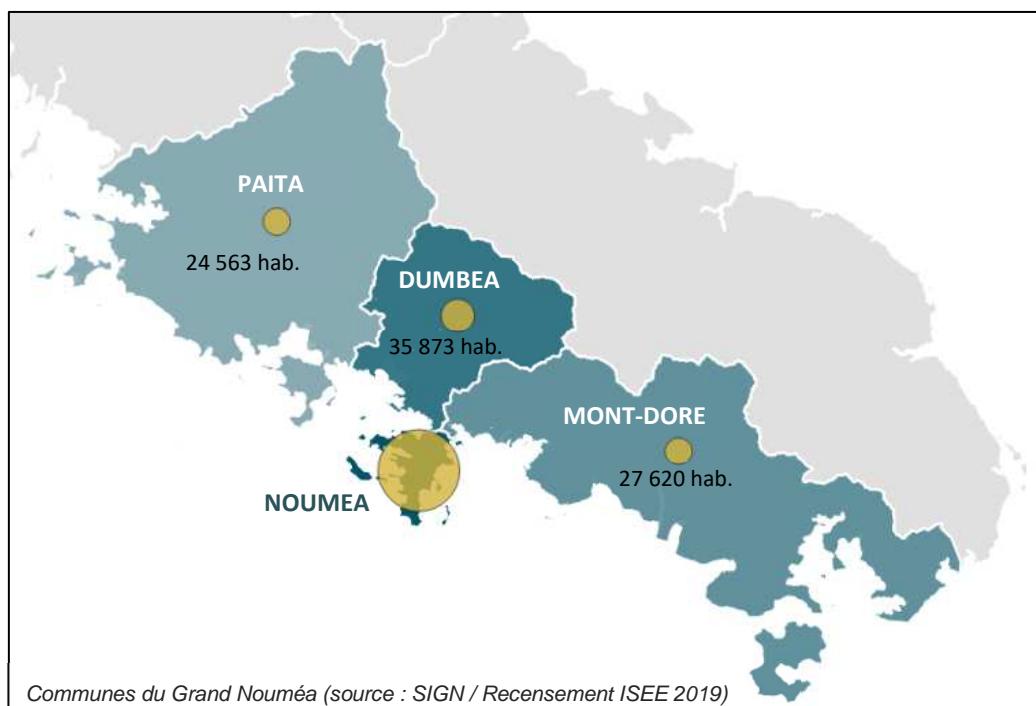
intégrant les zones d'habitations périphériques en développement, afin de créer un équipement qui sera répondre aux évolutions et aux besoins identifiés dans la phase diagnostic.

4. Le territoire et la population

4.1 Le territoire desservi

Le Grand Nouméa représente un territoire d'une superficie de 1 643 km² et regroupe près de 182 341 habitants en 2019 (recensement 2019 de l'ISEE). Il concentre 90 % de la population de la province Sud. Entre 2009 et 2014 le taux d'évolution annuel était de 1.9 et il est de 0.3 entre 2014 et 2019. La densité est globalement faible en dehors de Nouméa (cf. tableau ci-dessous).

On peut constater que les communes où la population évolue le plus sont Dumbéa et Paita, la population du Mont-Dore est plutôt stable, quant à la population de Nouméa elle a baissé entre 2014 et 2019. Néanmoins en 2019, la population de Nouméa représente 52% de la population totale du SIGN.



La population est répartie de la façon suivante sur le territoire de l'agglomération :

Communes	Recensement			Superficie Hab/Km ²	Densité Hab/Km ²	Ratio de population par commune (sur la population du SIGN)
	2009	2014	2019			
Nouméa	97 579	99 926	94 285	46	2 050	52%
Dumbéa	24 103	31 812	35 873	255	141	20%
Mont Dore	25 683	27 155	27 620	643	43	15%
Paita	16 358	20 616	24 563	700	35	13%
Total SIGN	163 723	179 509	182 341	1 644	111	100%
Province Sud	183 007	199 983	203 157	7 012	29	90%
Territoire Calédonien	245 580	268 050	271 407	18 576	15	67%

4.2 Présentation du Syndicat et sa DSP

4.2.1 Compétences du Syndicat

Le 15 juin 2005, il a été créé, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa.

Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1er juillet 2005, et pour 30 années.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN, ex-SIVU) est donc compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes membres ont conservé la compétence collecte de ces mêmes déchets.



Nom entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat	Echéance
CSP	Fidélio	Travaux de service public pour la réalisation du centre de transit et de l'installation de stockage des déchets du syndicat et la gestion du service public du tri, du transport et du traitement des déchets urbains	Contrat de concession du 1 ^{er} juillet 2005	2037

4.2.2 Missions du Syndicat

Le Syndicat assure en lieu et place des communes membres qui en feront la demande, la compétence liée au traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés.

Le SIGN, par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la CSP FIDELIO, gère pour le compte des communes de l'agglomération des équipements structurants de traitement de déchets :

- le centre de tri et de transfert (Ducos),
- l'installation de stockage de déchet de classe II (ISD de Gadjî),
- la plateforme de broyage sur le site de la Coulée,
- le réseau des six déchèteries à destination des usagers.

Il assure notamment les missions suivantes :

- Assurer le contrôle et le suivi de la délégation de service public. Des réunions mensuelles et des visites de sites sont programmées concernant l'exploitation, des échanges réguliers sont opérés. Le syndicat participe également à toutes les réunions et les inspections avec les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement de la province Sud ;
- Faire évoluer juridiquement, financièrement et techniquement la délégation de service public avec la CSP Fidélio ;
- Etre acteur du développement de la gestion des déchets sur le territoire par l'animation de réseau et de partenariat avec les acteurs de la gestion des déchets ;
- Participer au renforcement de l'Intercommunalité dans la gestion des déchets ;

4.2.3 Le contrat de délégation de service public

Les modifications de l'avenant 8 (décembre 2018) :

Il se matérialise par une clarification de certaines dispositions du contrat qui ont été la source des différences de compréhension entre le SIGN et la CSP.

- Les conditions techniques, financières et réglementaires des services délégués ont été clarifiées sur plusieurs points :
 - o Clarification de la partie déléguée de la partie privée du concessionnaire ;
 - o Clarification du statut et de l'impact des filières réglementées ;
 - o Précision sur le mode d'exploitation de la gestion des déchèteries déléguées et de la rémunération du concessionnaire qui y est associé ;
 - o Précision sur les modalités de mise en place des filières de valorisation et la rémunération du concessionnaire qui y est associé. Chaque filière de valorisation fait l'objet d'une annexe détaillant la nature de la prestation effectuée par le concessionnaire et son coût à la tonne.
- Une procédure annexée au contrat encadre les échanges financiers et les actions respectives de chacune des parties concernées avec pour objectif l'information réciproque, les échanges de données fiables et l'efficacité des opérations comptables.

Au regard du nombre d'avenants conclus antérieurement et de l'insertion des nouveaux articles il est apparu nécessaire de restructurer les articles et les annexes du contrat, sans en modifier les éléments substantiels favorisant ainsi la lecture et la compréhension du document pour les parties concernées.

Les missions et engagements du délégataire

Contractuellement le délégataire s'engage à assurer la continuité du service public concédé pendant toute la durée du contrat. Il est responsable du fonctionnement du service public concédé. Il l'exploite à ses risques et périls. La responsabilité du fait des ouvrages et de l'exploitation du service concédé lui incombe.

Depuis la signature de l'avenant 8 le 27 décembre 2018. Il a l'obligation de ne pas enfouir les déchets affectés d'un mode de valorisation déterminé selon leurs critères d'admissibilités définis dans les annexes du contrat (ferreux, non ferreux, plastique, verre, canette, cartons, papiers).

En contrepartie des obligations du concessionnaire de réaliser et de financer les ouvrages de la concession, l'autorité concédante confie au concessionnaire, à titre exclusif dans le périmètre de la concession, l'exploitation du service public du tri, du transport et du traitement des ordures ménagères et assimilées.

4.2.4 La répartition des compétences

Communes	Collecte		
	Porte à porte	QAV	PAV
Paita	<input checked="" type="checkbox"/>	Investissements des QAV construits à partir de 2013 portés par les communes concernées et subventionnées par l'ADEME	Installation et Gestion des PAV et transport des déchets vers le centre de transfert par les communes (Nouméa, Mont-Dore)
Dumbéa	<input checked="" type="checkbox"/>		
Nouméa	<input checked="" type="checkbox"/>		
Mont-Dore	<input checked="" type="checkbox"/>	et la Province Sud	

Le 27 juin 2013, la modification du SIGN en syndicat à la carte (en application de l'article 163-14-2 du code des communes) a été votée par le Comité Syndical du SIGN, avec 3 compétences optionnelles. Les communes membres ont ensuite délibéré pour approuver la modification des statuts du SIGN, et pour transférer les compétences souhaitées, tel que présenté dans le tableau

Communes	Traitement
Exploitation des déchèteries mises en service à compter du 1 ^{er} juillet 2013, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Transport à partir des unités de regroupements des PAV, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés
Paita	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumbéa	<input checked="" type="checkbox"/>
Nouméa	<input checked="" type="checkbox"/>
Mont-Dore	<input checked="" type="checkbox"/>



*TRECODEC : Les filières réglementées sont organisées par l'éco-organisme.

Les points d'apport volontaire mis en place par l'éco-organisme TRECODEC permettent de collecter les déchets des filières réglementées. Sur le territoire TRECODEC gère environ 1000 PAV certains à destination des professionnels d'autres des ménages. Les déchèteries sont identifiées comme un point de dépôt des déchets réglementés par les administrés. Les filières réglementées sont piles et accumulateurs usagés, batteries au plomb usagées, huiles usagées, véhicules hors d'usage, pneumatiques usagés et les déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménagers, l'information, la télécommunication et les ampoules).

4.3 Les équipements présents sur le territoire



Installation de Stockage de classe 2 - *Gestion SIGN/CSP* -



Centre de transfert de Ducos - *Gestion SIGN/CSP* -



Plateforme de déchets végétaux - *Gestion SIGN/CSP* -



Centre de tri - *Gestion SAEM Mont-Dore* -



Déchèteries - *Gestion SIGN/CSP*-



Points d'apport volontaire - *Gestion communes Nouméa et Mont-Dore* -

5. La collecte

5.1 Organisation de la collecte dans les communes

Les communes du Grand Nouméa restent compétentes en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). L'exercice de cette compétence est confié par chaque commune à des entreprises privées via des marchés publics et/ou est exercée en régie municipale. Il est important de rappeler l'organisation de la collecte qui est un maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Les modes de collecte sont différents selon la commune et le type de déchets (collecte sélective, en porte à porte ou apport volontaire : PAV ou déchèteries).

	Type de déchets	Type de collecte	Fréquence	Prestataire	Période concerné
Nouméa	OM	PàP	3*/s et 6*/s	CALECO	2017-2023
	ENC	RDV	Sur RDV	CALECO	2019-2022
	DV	RDV	Sur RDV	CALECO	2019-2022
	Recyclables (JMR-Verre-ALU)	AV	60 % remplissage	CALECO	2019-2022
Dumbéa	OM	PàP	2*/s	CALECO	2017-2021
	ENC	PàP	2*/an RDV	CALECO	2017-2021
	DV	PàP	8*/an	CALECO	2017-2021
Paita	OM	PàP	2*/semaine	PSP	2019-2024
	ENC	RDV	2*/an	PSP	2017-2020
	DV	PàP	6*/an	PSP	2017-2020
Mont-Dore	OM	PàP	2*/semaine	Mana propreté	2017-2022
	ENC	RDV	2*/an RDV	Régie	Régie
	DV	PàP	1*/mois	SVP Mana CALECO	2018-2020
	Recyclable secs (bacs jaunes)	PàP	2*/mois	Mana propreté	2/mois
	Recyclables Verre	AV	3*/s	CALECO	Reprise de la prestation par CSP

5.1.1 La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est organisée par les communes. Le détail des prestations dans le tableau précédent.

Seule la population de la commune du Mont-Dore est desservie par une collecte séparée en porte à porte pour le tri sélectif à l'exception du verre où la collecte est réalisée en apport volontaire. Le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques, pour le Mont-Dore se sont des bacs jaunes. Les déchets collectés dans les bacs jaunes sont ensuite transportés vers le centre de tri du Mont-Dore où ils seront triés et conditionnés avant export.

5.1.2 Les points d'apport volontaire

La Ville de Nouméa s'est équipée de 35 points d'apport volontaire (PAV) répartis équitablement dans les principaux quartiers de la Ville. Ce dispositif est pleinement opérationnel. Ces colonnes d'apport volontaire accessible à toute heure vont permettre d'engager le tri sélectif à partir de trois bornes installées sur chaque site.



Borne bleue : Papier, journaux, Magazine

Borne Jaune : Canette aluminium

Borne verte : Verre

La ville du Mont-Dore dispose également de trois bornes à verre.

- ☞ *Rappel : Les points d'apports volontaires sont gérés par les communes. Le traitement des déchets issus des PAV a été transféré au SIGN par trois communes, seul la commune du Mont-Dore a repris sa compétence.*

5.1.3 Les déchèteries

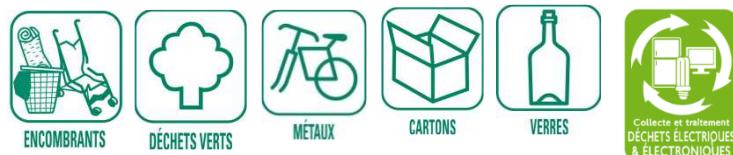
2007	Ouverture de la déchèterie de Gadjî.
2009	Ouverture de la déchèterie de Ducos
2012	Ouverture de la déchèterie de Mont-Dore
2014	Ouverture des déchèteries de Magenta et PK5
2018	Ouverture de la déchèterie de Dumbéa

- ☞ *Rappel : L'exploitation des déchèteries mis en service à partir du 1^{er} juillet 2013 est une compétence optionnelle qui a été transféré au syndicat par les quatre communes.*

Aujourd'hui six déchèteries sont gérées par l'exploitant la CSP dans le cadre de la délégation de service public.

A l'échelle intercommunale, le réseau des déchèteries du Grand Nouméa est accessible gratuitement à tous les particuliers s'étant acquitté de leur REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Les dépôts en bacs



Les dépôts en benne

	Magenta PK5	Ducos La Coulée	Gadji	Dumbéa RT1
Lundi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	Fermé
Mardi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	Fermé
Mercredi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	7h-17h
Jeudi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	Fermé
Vendredi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	Fermé
Samedi	6h-18h	6h30-17h	6h-18h	7h-17h
Dimanche	6h-18h	7h-17h	Fermé	7h-17h

Les horaires des déchèteries

Concernant l'apport volontaire, les déchèteries (ou Quais d'Apport Volontaire, QAV), les horaires et jours d'ouvertures sont adaptés à chaque site. Le volume de dépôt est de 600 litres par jour. L'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

A partir du troisième trimestre 2019. Extension des jours d'ouverture de la déchèterie de Dumbéa au mercredi.

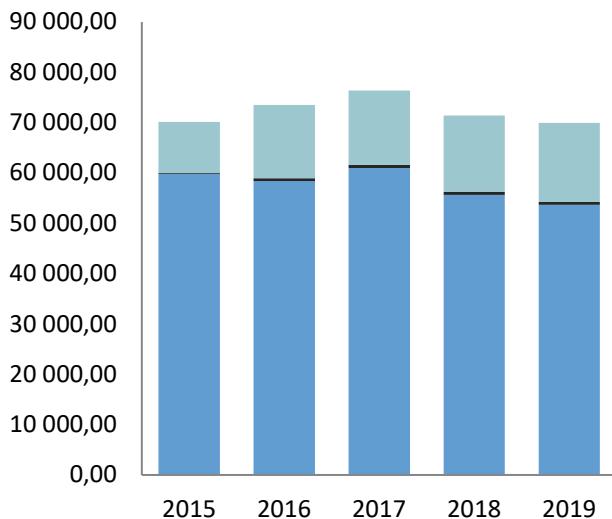
En concertation avec le SIGN, la CSP a réalisé une enquête de satisfaction sur 5 déchèteries (sauf Gadji) entre le 11 juillet et le 31 juillet. Ce sondage a permis de questionner 231 personnes. Une synthèse des résultats est présenté en annexe. Les thématiques abordées sur les attentes et les besoins des usagers, leur mode de fréquentation du service et la qualité du service. Dans l'ensemble les résultats montrent une qualité de service satisfaisante. Cette démarche serait à poursuivre.

Étiquettes de lignes	Nombre de Déchèterie
Ducos	12
Magenta	68
Mont-Dore	27
Païta	70
PK5	54
Total	231

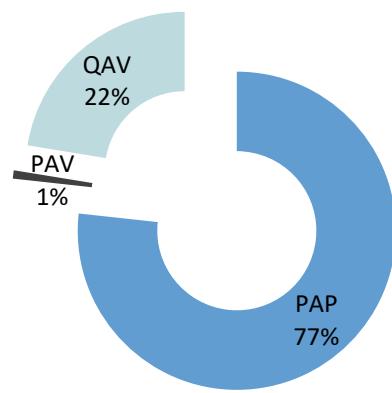
5.2 La collecte des déchets : bilan

5.2.1 Répartition et évolution des types de collecte des DMA (hors déchets de la collectivité)

La part de l'apport volontaire a connu une forte augmentation entre 2015 et 2016 liée à l'ouverture des déchèteries de Magenta et PK5. Entre 2018 et 2019, les déchets collectés en porte à porte diminuent de -4% et les déchets collectés en apport volontaire augmentent de 3 %.



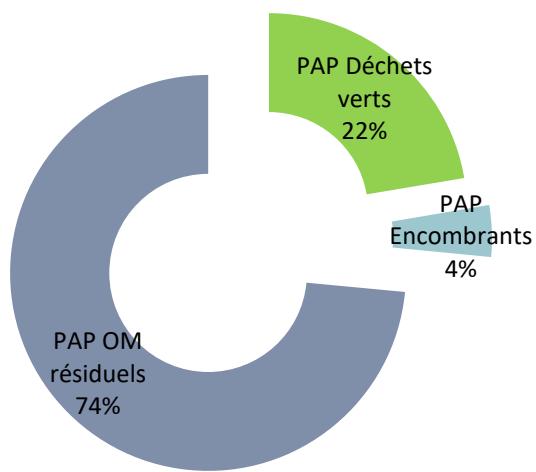
Evolution des tonnages ménagers et assimilés par type de collecte entre 2015 et 2019



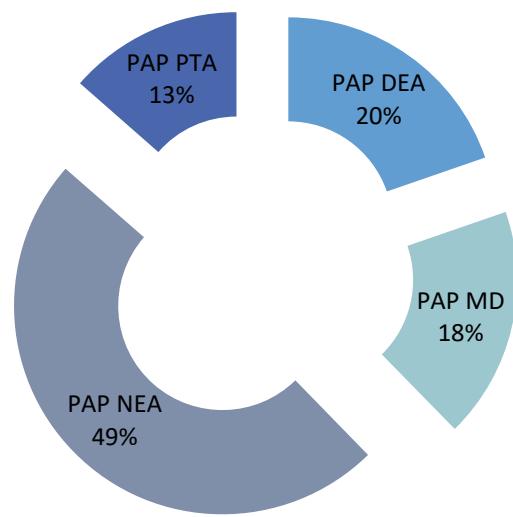
Répartition par type de collecte en 2019

5.2.2 La répartition des tonnages collectés en porte à porte (hors déchets de la collectivité)

La répartition est identique à celle de 2018.



Répartition des tonnages collectés en porte à porte par type de déchets en 2019

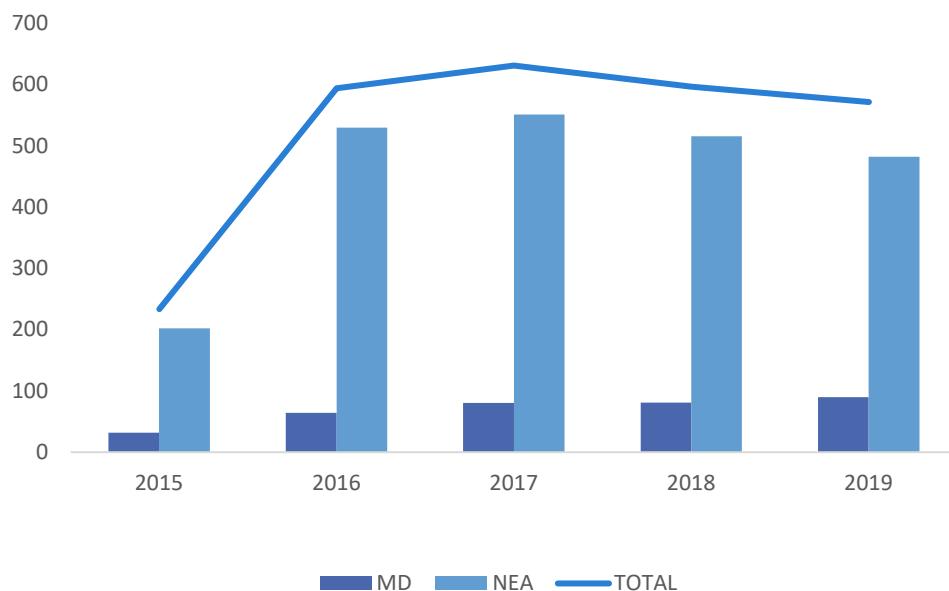


Répartition des tonnages collectés en porte à porte

5.2.3 Les tonnages collectés en PAV

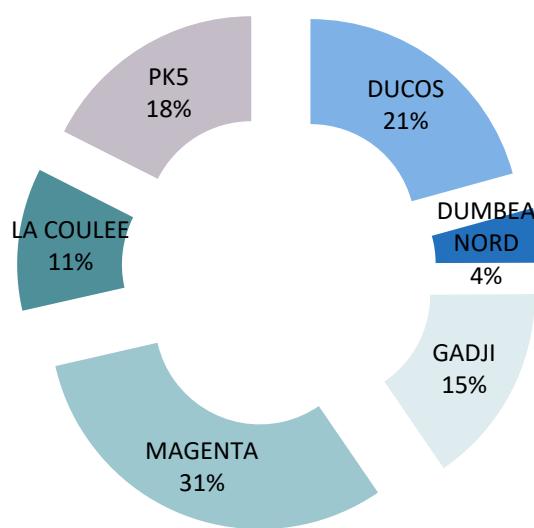
Depuis 2017 on observe une diminution de – 9 % des apports en PAV, cette baisse est concentrée sur les PAV de Nouméa (-12 %). La baisse touche l'ensemble des flux collectés. La tendance est la même sur ces mêmes flux de déchets collectés dans les déchèteries de Nouméa.

A l'inverse une hausse des apports en verre de 11 % sur les PAV du Mont-Dore sur la même période.



Evolution des déchets traités par communes dans les PAV entre 2015 et 2019

5.2.4 Les tonnages collectés en déchèterie (hors professionnels)



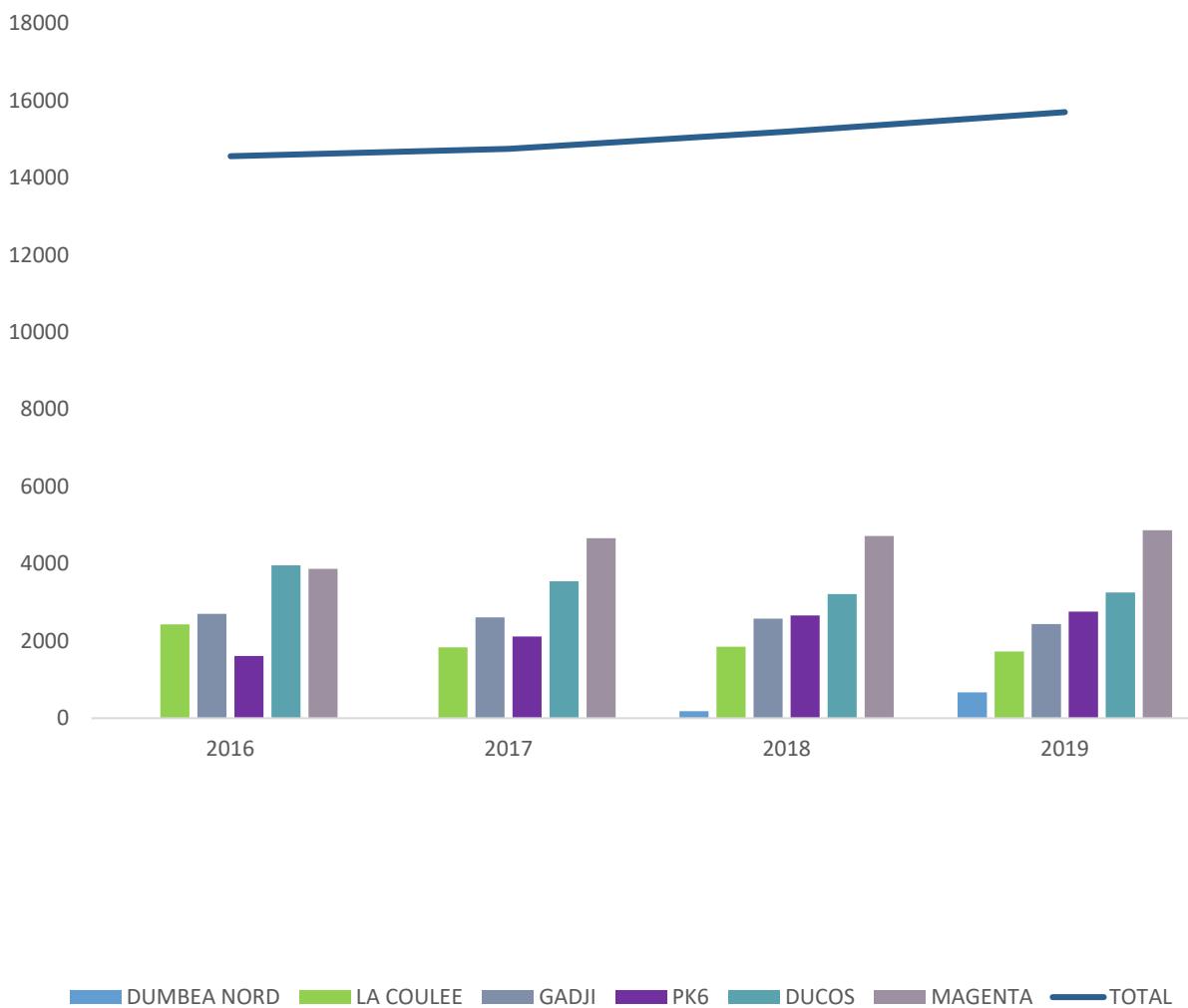
Répartition des tonnages par déchèterie en 2019

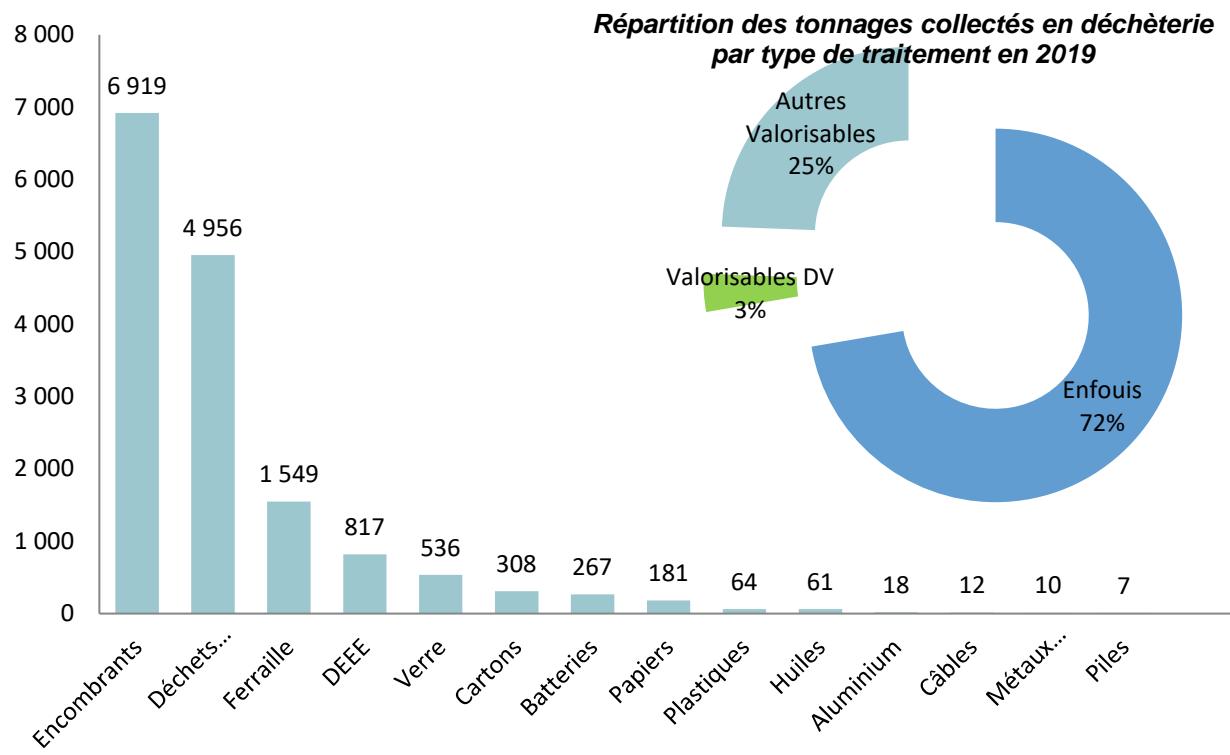
En 2017 Magenta est devenue la déchèterie accueillant le plus de tonnages annuels. On observe qu'entre 2018 et 2019 la déchèterie de Dumbéa Nord a connu la plus forte augmentation avec une multiplication par 3.8 des déchets déposés par rapport à 2018 (année d'ouverture en août).

Magenta et PK5 enregistrent respectivement une augmentation de + 3% et +4% de tonnages de déchets déposés par rapport à 2018.

A l'inverse les déchèteries de Gadji et de la Coulée enregistrent les plus fortes baisses avec -5 % et – 7 % par rapport à 2018.

Depuis 2016 on observe une baisse des plus anciennes déchèteries (Ducos, La coulée, Gadji) au profit des nouvelles

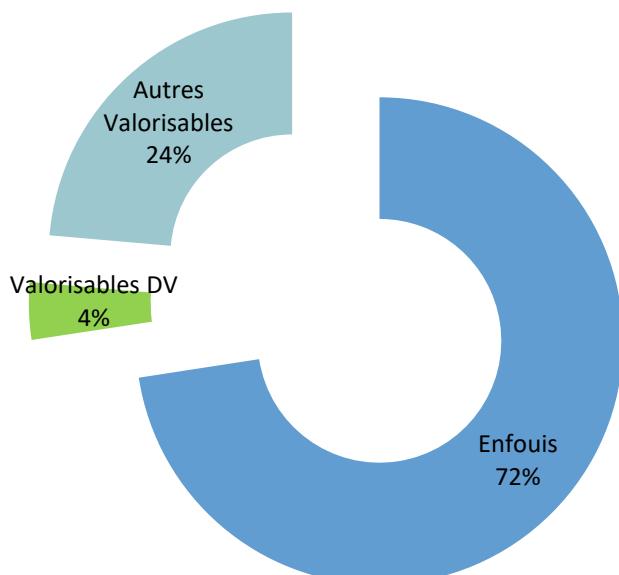




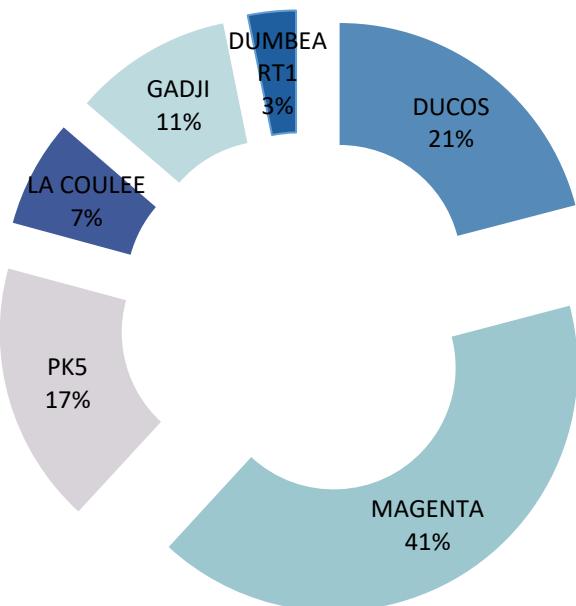
Répartition des déchets valorisables sur les déchèteries en 2019

On observe une augmentation des déchets valorisables déposés sur les déchèteries de 7 % par rapport à 2018. Liée principalement à un dépôt plus important de ferraille, de verre, et de batteries. Une erreur s'est glissée dans le rapport 2018, la répartition était la suivante.

Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de traitement en 2018



5.2.5 La fréquentation des déchèteries



Dans les chiffres transmis par la CSP, les déchèteries ne connaissent pas de baisse de fréquentation entre 2018 et 2019. On observe, une multiplication par 3 de la fréquentation de la déchèterie de Dumbéa.

La fréquentation pour Magenta a également augmenté de 27% alors que la fréquentation des trois autres déchèteries stagne ou enregistre une légère augmentation ne dépassant pas 2%.

La fiabilité de ces chiffres est à prendre avec prudence car ils résultent, pour les déchèteries ne disposant pas de pont bascule, d'un comptage manuel des agents.

6. Le traitement

6.1 Les sites de traitement

Depuis 2005 les anciens centres d'enfouissement (La coulée, Païta, Ducos) ont été réhabilités et de nouvelles installations de traitement des déchets ont été construites et modernisées avec une installation de stockage de déchets non dangereux, un centre de transfert, une plateforme de broyage ainsi que six déchèteries, dont la dernière située à Dumbéa ouverte en août 2018.

Ces équipements ont un meilleur suivi environnemental puisque l'ensemble des installations est soumis à la réglementation des ICPE, ainsi qu'un meilleur suivi de la production de déchets avec l'équipement de trois sites sur six en pont bascule.

- 2004** Fermeture du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos qui accueille les déchets depuis plusieurs décennies.
- 2007** Ouverture du premier casier de l'ISD et de la déchèterie de Gadjî.
- 2008** Fermeture de l'ancien centre d'enfouissement technique de Gadjî.

- 2009** Fermeture et réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement technique de Ducos
Ouverture du site de Ducos
- 2012** Ouverture du site de la Coulée avec la déchèterie et la plateforme de broyage de déchets verts
Fermeture et réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement de La Coulée

Le service de transfert des déchets :



Les collectes des ordures ménagères des communes transitent via le centre de transfert ou sont directement acheminés vers l'ISD de Gadji.



Une partie des déchets recyclables des déchèteries est directement transférée vers les opérateurs de traitement (ferraille, verre).

Une autre partie des recyclables (carton, papier, aluminium, plastique) est acheminée vers le dock de transfert pour y être stockée avant d'être à nouveau transférée vers les opérateurs de traitement ou de conditionnement en local.

Le transfert des déchets réglementés (piles, batteries, huiles, DEEE) est effectué par l'éco-organisme TRECODEC. La CSP effectue une demande via le logiciel DEMATREC.



Une partie des déchets verts issue de la collecte en porte à porte de la commune du Mont-Dore transitent par la plateforme de la Coulée pour y être broyés et valorisés. Une partie des déchets est envoyé sur la plateforme de co-compostage de Nakutakoin et l'autre partie est distribuée gratuitement aux particuliers et aux entreprises.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

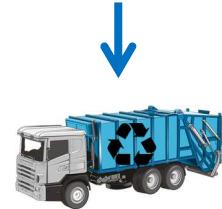
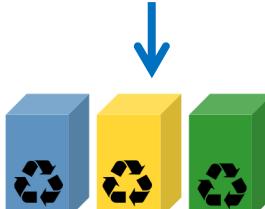
Encombrants, ordures ménagères, déchets verts



PORTE A PORTE

COLLECTE SEPARREE

Ferraille, non ferreux, aluminium, carton, papier, plastique, verre, pile, batterie, DEEE, vêtement, huiles



DECHETERIE

PAV

Nouméa et Mont-Dore



PORTE A PORTE

Mont-Dore



CENTRE DE TRANSFERT DE DUCOS



LOCAL

OPERATEUR DE TRAITEMENT

EXPORT



CENTRE DE TRI

PLATEFORME BROYAGE DV



Valorisation Matière
Verre
L'aluminium
Déchets verts

Valorisation Énergétique
Huile de vidange

Valorisation Energétique
Pneus

Valorisation Matière
Ferraille, Non ferreux, DEEE,
Piles, Batteries,
papier, plastique,
cartons

Les filières de valorisation :

	En local	A l'export
Ferraille	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Non Ferreux	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Aluminium	Valorisation matière en local ETV – une partie est utilisée dans le process dans les usines de Nickel	Une partie est exportée pour valorisation matière
Huiles usagés	Valorisation énergétique en locale (Doniambo)	
Batteries	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Piles	Conditionnement EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
DEEE	Conditionnement Recygem, EMC ou Recycal	Valorisation matière à l'export
Pneumatiques usagés	Valorisation matière en local (Drainage pour fond de casier de l'ISD)	Valorisation énergétique à l'export
Verre	Verre broyé et valorisation matière en local (Recyverre).	
Recyclables (Papier, cartons, plastiques) des QAV et PAV	Sur-tri et conditionnement SAEM-MD	Valorisation matière à l'export
Déchets verts de la plateforme de broyage	Broyage	Co-compostage sur la plate-forme de Nakutakoin et à destination des particuliers, pépiniéristes et sylviculteurs

6.1.1 L'ISD de GADJI

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) se situe à Gadji, sur le territoire de la commune de Païta, à environ 3 kilomètres au sud du village, et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa. Le site est implanté sur 32,4 hectares dont 20 ha sont prévus pour l'exploitation.

Suite à l'autorisation donnée par l'Arrêté Provincial du 22 juillet 2005, l'enfouissement dans le premier casier de l'exploitation a débuté en juin 2007. Capacité total 4 500 000 m³ soit 3 600 000 tonnes. Durée prévisionnelle de l'exploitation 30 ans.

L'année 2019 a été marquée par :

- La mise en place de la couverture provisoire du casier D au mois de février ;
- La mise en service de l'alvéole F1 au mois d'avril ;
- Les campagnes annuelles de traitement des lixiviats;
 - o 1ère campagne 19/04/2019 au 27/05/2019
 - o 2ème campagne 05/11/2019 au 26/11/2019
- Les travaux de forage des puits biogaz du casier D novembre / décembre 2019.

Accès et réception des apports

L'ISDND est ouverte du lundi au samedi, de 6h00 à 18h00. En dehors des heures d'ouverture, la CSP a recours aux services d'une société de gardiennage pour protéger l'ensemble des installations du site (24/24h et 7/7j). Cette prestation ayant été complétée en 2015 par la mise en œuvre d'un plan d'intervention interne (PII). Les quantités réceptionnées sont mesurées par un pont-bascule et enregistrées par un système informatique de suivi.

La conformité de tarage du pont-bascule est réalisé par un organisme tiers indépendant (dernier contrôle 22 août 2018). Un portique de radiodétection situé au niveau du pont-bascule permet d'assurer un contrôle radiologique de tous les apports entrant sur le site. Le portique de radiodétection fait l'objet d'un programme de maintenance assuré tous les deux ans par le constructeur (dernier contrôle 1er juillet 2019).

Une procédure d'acceptation est mise en place. Une fois la procédure d'acceptation validée, les apports sont réceptionnés et contrôlés au poste d'accueil.

Zone de stockage

Après déchargement, les déchets sont repris par un bull et par des compacteurs. Le compactage est essentiel puisqu'il permet optimiser le volume de stockage et de diminuer la présence d'air dans les déchets et ainsi de prévenir les départs de feu.

Par ailleurs, des recouvrements sont réalisés périodiquement afin de réduire les envols et les odeurs, améliorer l'accessibilité et limiter les risques d'incendie. A cet égard, un stock suffisant de matériaux inertes est maintenu en permanence sur le site à proximité de la zone en exploitation.

En vue de garantir la propreté du site des cages métalliques sont placées autour de l'alvéole en exploitation et aux abords du quai de déchargement. Des agents sont également dédiés au ramassage des envols sur site.

En 2019, l'exploitation était concentrée sur le casier F. Le phasage d'exploitation des casiers est présenté ci-dessous :

Casier A

- Ouverture casier A : juillet 2007 ;
- Fermeture définitive casier A : avril 2012 ;
- Dégazage casier A : juillet 2014.

Casier B

- Ouverture casier B : octobre 2009 ;
- Fermeture casier B : mars 2014 ;
- Réouverture casier B : avril 2015 ;
- Fermeture définitive casier B : juillet 2015 ;
- Dégazage casier B : décembre 2015.

Casier C

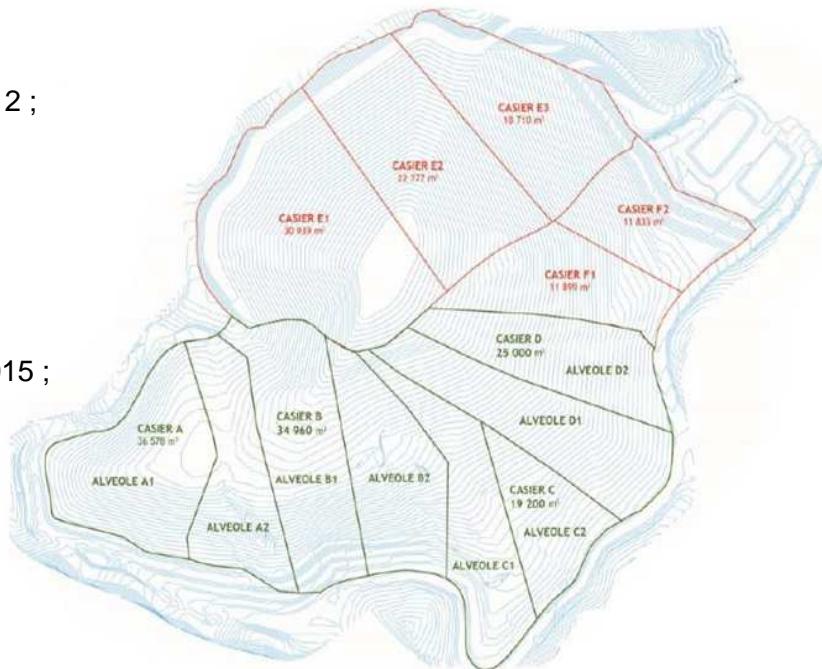
- Ouverture casier C : mars 2014
- Fermeture casier C : avril 2015
- Réouverture casier C : juillet 2015
- Fermeture casier C : juillet 2016.

Casier D :

- Ouverture casier D : juin 2016, en couverture provisoire

Casier F

- Ouverture casier F : avril 2019, ouverture alvéole F1, en cours d'exploitation



Réseau de biogaz : pour soutirer le biogaz, les drains et les puits sont raccordés à un collecteur principal installé sur tout le pourtour des aires de stockage. Ce réseau est maintenu en dépression et réglé grâce à des vannes montée sur chaque puits et les gaz ainsi pompés sont brûlés dans une torchère.



Photo source CRAE-CSP

En 2016 les casiers C et D ont été dotés de réseau horizontaux mis en place au fur et à mesure de l'exploitation, cette méthode permet de collecter et traiter le biogaz durant l'exploitation de la zone.

En 2017, des antennes du réseau biogaz des casiers B et C ont été déconnectés partiellement et tour à tour afin de finaliser les travaux de couverture finale de ces zones.

En 2018, le volume et qualité du biogaz permettent d'envisager la mise en place d'une unité de valorisation.

Bassin de lixiviats



Photo source CRAE-CSP

Les lixiviats (eaux qui ont percolé dans les déchets) sont collectés en fond de casiers par un système gravitaire qui permet de canaliser les effluents vers les bassins de stockage où ils sont aérés aux moyens d'aérateurs électriques. Le traitement est réalisé par osmose inverse. Le perméat obtenu après traitement respecte les normes en vigueur pour rejet en milieu naturel. Le concentrat est réinjecté dans le massif de déchets.

- Volume de lixiviats traités : 6 055 m³
- Volume de perméats produit : 4 933 m³

La plateforme de broyage des pneumatiques

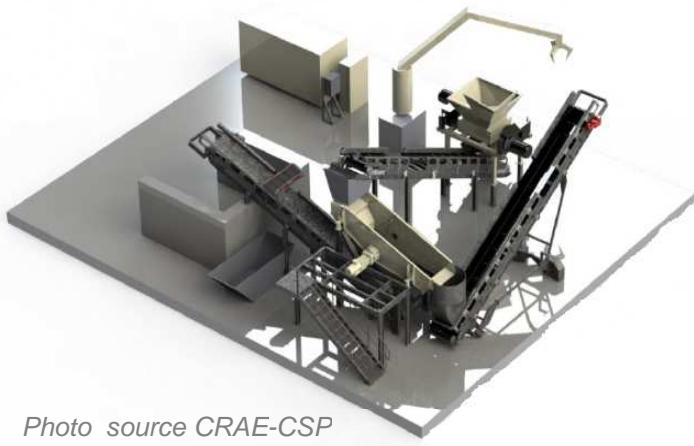


Photo source CRAE-CSP

L'activité de broyage des pneumatiques VL et PL a été mise en service en octobre 2015, ce procédé mis en place en collaboration avec la métropole permet d'obtenir un produit breveté appelé « DRAINGOM ». La filière pneus est une filière réglementée depuis 2008 et elle est organisée par l'éco-organisme TRECODEC. La CSP est un opérateur agréé et donc prestataire de l'éco-organisme. Les producteurs qui apportent les pneus sont dirigés vers la plateforme. Une partie des pneumatiques sont utilisés pour le drainage des casiers.

Analyses, contrôle et suivi

Sur le site de l'ISD de Gadjì et l'ancien CET, la réglementation ICPE provinciale impose d'effectuer :

- Des suivis trimestriels des lixiviats et suivis réguliers des perméats ;
- Des suivis annuels des eaux de ruissellement ;
- Des suivis trimestriels des eaux souterraines avec une campagne d'analyses complètes tous les 4 ans ;
- Un suivi trimestriel des eaux issues de la déchèterie.

6.1.2 Le Centre de transfert de Ducos

Le Centre de Tri, Transfert et de Valorisation de DUCOS est autorisé à être exploité par arrêté n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics).

Les principales évolutions réalisées en 2019 sur le site de Ducos sont :

Transfert et le quai de chargement

- Travaux de réfection (dalle béton, entrée du dock, mur zone de chargement)
- Travaux de création des box de stockage des déchets valorisables avec des massifs à emboîtement (papiers, cartons, plastiques, verre et cannettes) ;
- Mise en place d'un muret de protection du fond de la zone de chargement des semi-remorques avec des massifs à emboîtement ;
- Changement des horaires de chargement et de transfert des déchets à destination de l'ISDND de Gadji ;

Pont bascule

- Mise en place du système de badging pour les prestataires de collectes des déchets des collectivités essentiellement la collecte des ordures ménagères en soirée et le dimanche.
- Changement des horaires pour les agents pont bascule : du lundi au samedi de 6h à 17h.
- Réfection et remise en peinture des bennes de l'ensemble du QAV.
- Le Service s'est étoffé d'un autre agent. Les agents D3E ont intégrés le service entretien des sites (peinture, débroussaillage, etc.).
- Réduction de la sous-traitance concernant le service entretien, la totalité des travaux de débroussaillage ainsi que d'entretien journaliers sont réalisés par les agents de service.

Traitemennt des DEEE

- Au cours de l'année 2019, la CSP Fidelio a suspendu ses activités liées au traitement des DEEE sur le CTTV de Ducos (réception, tri, démantèlement et export). La principale mesure de remise en état du site a consisté en l'évacuation de l'ensemble des déchets pour élimination par d'autres installations agréées.

Station de traitement DLB



- Poursuite des travaux de modernisation et d'amélioration pour fiabiliser et optimiser les performances épuratoires de l'installation afin de répondre aux normes réglementaires de rejet.
- Sécurisation du déplacement de l'agent d'un module à un autre avec la mise en place de marches et de garde-corps.

Ancienne décharge



Photo source CRAE-CSP

- Travaux d'élagage sur le CET et le CTTV
- Depuis le mois de juillet 2016, le dôme de Ducos accueille une unité de production d'électricité photovoltaïque.
- Cinq panneaux de la ferme photovoltaïque ont été volés dans la nuit du 30/10/2019. Cet incident a fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Analyses, contrôle et suivi

Sur le site de Ducos et de l'ancien CET, la réglementation provinciale impose :

- Un suivi des eaux souterraines ;
- Un suivi semestriel de la qualité des eaux de mer ;
- Une auto surveillance des intrants et des rejets de l'unité de traitement des matières de vidange avec un bilan 24 heure annuel et des analyses trimestrielles et semestrielles à réaliser ;
- Suivi trimestriel des eaux de surface ;
- Un suivi trimestriel et semestriel à réaliser sur le lixiviat de l'ancien CET réhabilité.

6.1.3 Le site de la Coulée

La déchèterie et la plateforme de broyage de déchets verts de LA COULEE sont autorisés par arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du deux décembre 2010 à être exploités par la société CSP.

Aucun fait marquant en 2019 sur le site de La Coulée :



6.1.4 Les QAV

Les principales évolutions réalisées en 2019 sur les QAV sont :

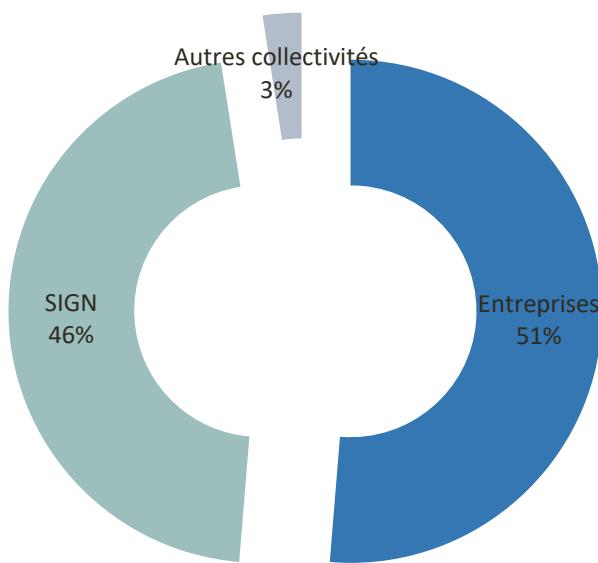
- Les travaux réalisés sur les QAV PK5 Magenta sont essentiellement de la réfection de peinture sur les bâtiments.
- Aucuns travaux sur le QAV de Dumbéa n'ont été réalisés, car celui a été ouvert récemment (courant 2018).
- Plusieurs faits marquants et incidents se sont produits en 2019 sur ce le QAV de Magenta, essentiellement pour des faits d'agression, de vols et d'intrusion. Un agent de sécurité de nuit a été mis en place par la CSP afin de stopper ces incivilités sur la déchèterie de Magenta. Des discussions sont engagées entre le concessionnaire et le Syndicat sur ces problèmes de sécurité pouvant impacter les conditions d'accueil des usagers et le service.

6.2 Le traitement des déchets

6.2.1 La répartition des tonnages traités

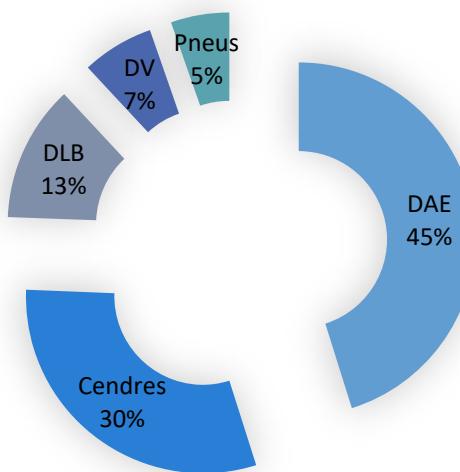
167 265 tonnes traitées par la CSP

En 2019, 167 265 tonnes de déchets ont été réceptionnés sur l'ensemble des sites de traitement gérés par la CSP soit une diminution de presque 9 % par rapport à 2018, principalement lié à la baisse des cendres.



Répartition des déchets par provenance en 2019

85 845 tonnes de déchets industriels traités (hors autres collectivités)



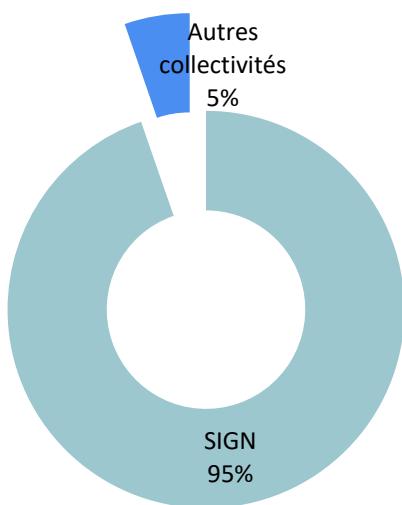
Répartition des apports des professionnels par type de déchets en 2019

Concernant la part entreprise, on observe une baisse significative de 14 % entre 2018 et 2019. Les déchets d'activité économiques enregistrent une baisse de – 7%, qui s'explique par une baisse des apports des cendres-mâchefers.

Pour rappel les déchets liquides biodégradables avaient enregistré une baisse de 26 % entre 2017 et 2018 essentiellement lié à la mise en place courant 2018, de la station d'épuration ES SERVICE sur la ZAC Panda, qui assure à présent le traitement d'une partie des DLB transportés par les vidangeurs. Entre 2018 et 2019, les tonnages continuent de baisser mais de manière moins prononcée (– 3 %).

A l'inverse les pneus ont connu une forte hausse de 35 %.

77 258 tonnes de déchets des collectivités traités (SIGN + autres collectivités)

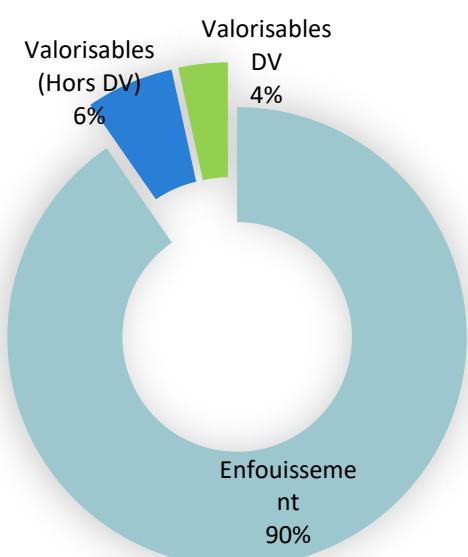


La part des déchets ménagers des autres collectivités reste stable depuis 2012.

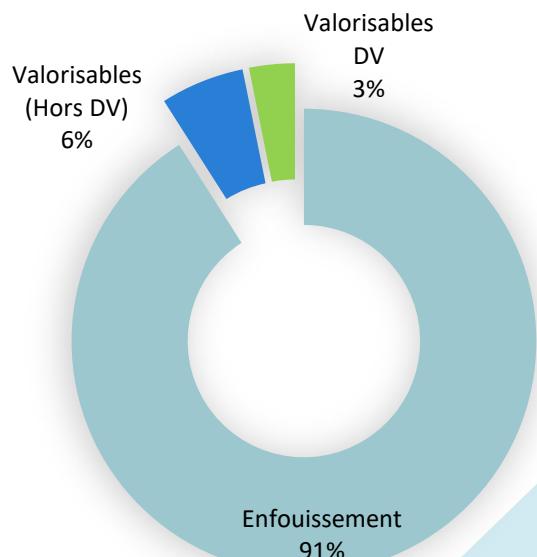
Répartition par collectivité en 2019

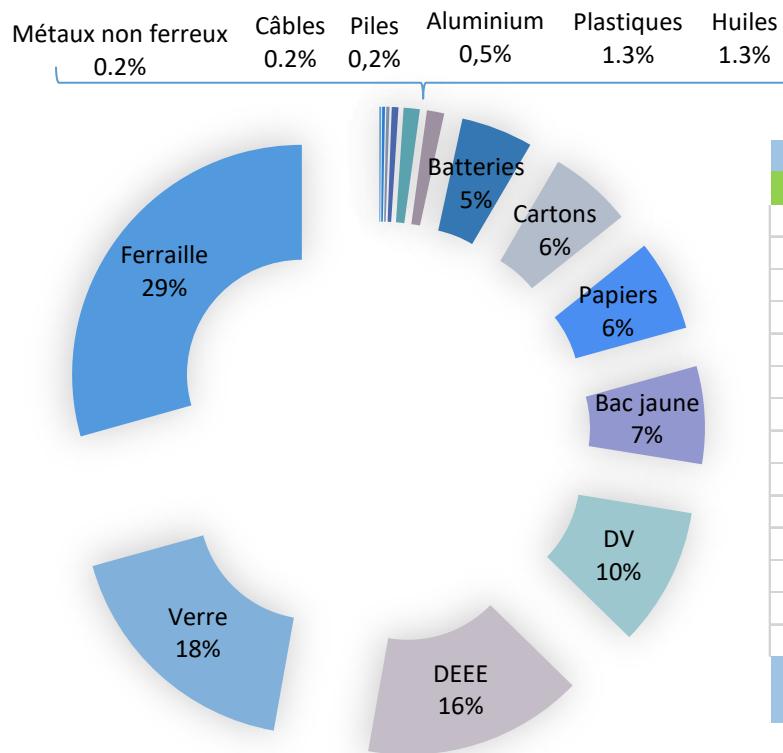
77 258 tonnes de déchets traités sur le périmètre du SIGN

Répartition par type de traitement en 2019



Répartition par type de traitement en 2018





Déchets verts	2018	2019	Evolution
Déchets verts	2 494	2 673	7%
Ferraille	1 448	1 549	7%
Verre	897	944	5%
Bacs jaunes	362	363	0%
DEEE	798	817	2%
Papiers	352	338	-4%
Cartons	297	308	4%
Batteries	223	267	20%
Plastiques	67	64	-5%
Huiles	47	61	30%
Aluminium	28	25	-10%
Câbles	11	12	8%
Métaux non ferreux	7	10	46%
Piles	5	7	47%
Vetements	23	0	-100%
Total Hors DV	4 566	4 766	4%
TOTAL dont DV	7 060	7 439	5%

Répartition de la valorisation par nature de déchets en 2019

La part des déchets valorisables du SIGN stagne entre 2018 et 2019. Cependant en tonnages les déchets valorisables hors déchets verts enregistrent une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2018. Les déchets verts valorisables augmentent de 7 % par rapport à l'année précédente.

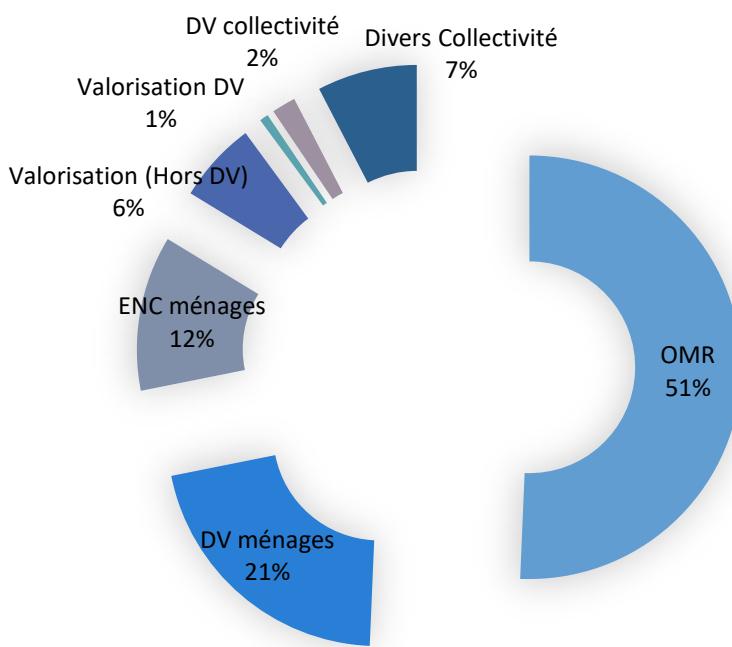
Dans son rapport annuel 2019, la CSP annonce un taux de valorisation moyen des déchets recyclables collectés sur les déchèteries et sur les points d'apport volontaires (Ville de Nouméa et du Mont Dore) de 89,2 % (hors déchets réglementés). Ce calcul est réalisé en faisant la différence de ce qui est apporté par les usagers et de ce qui est déposé chez l'opérateur de traitement.

Cela ne prend pas en compte le taux de refus de l'opérateur final qu'il soit en local ou à l'export.

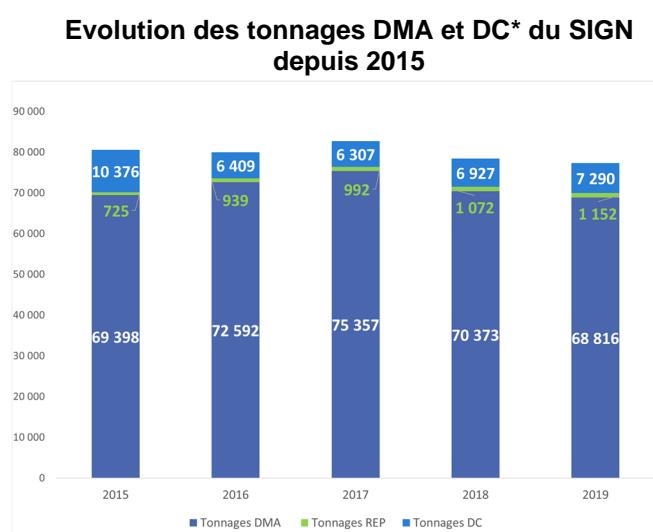
Dans son rapport le concessionnaire indique que les contraintes liées aux évacuations sur la filière de valorisation du verre ne permettent pas d'écouler la totalité du gisement. Il est également indiqué que la qualité du gisement, notamment sur les points d'apports volontaires du Mont-Dore n'est pas suffisante pour valoriser ces déchets (présence d'indésirables). Pour certains flux le taux de valorisation supérieur à 100 % s'explique par des effets de stock sur la période considérée.

Taux de valorisation

Feraille	100%
Verre	69%
Cartons	97%
Papiers	82%
Plastiques	107%
Non ferreux	111%
Alu	84%



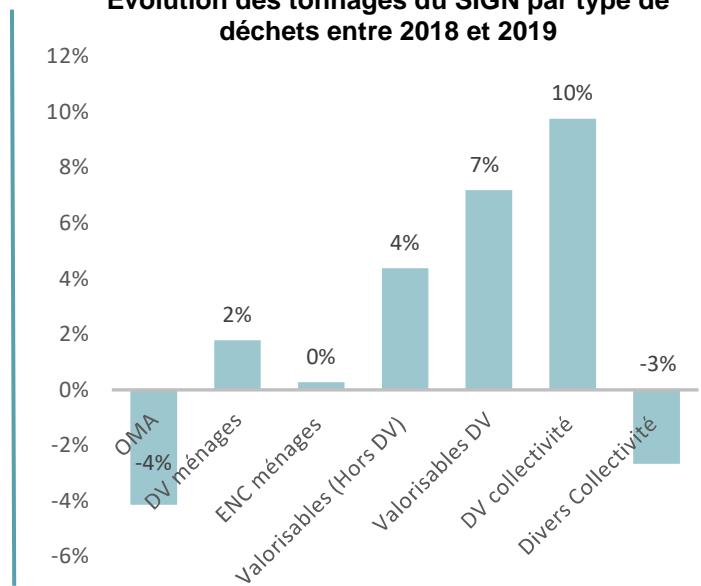
Répartition des tonnages du SIGN par type de déchets en 2019



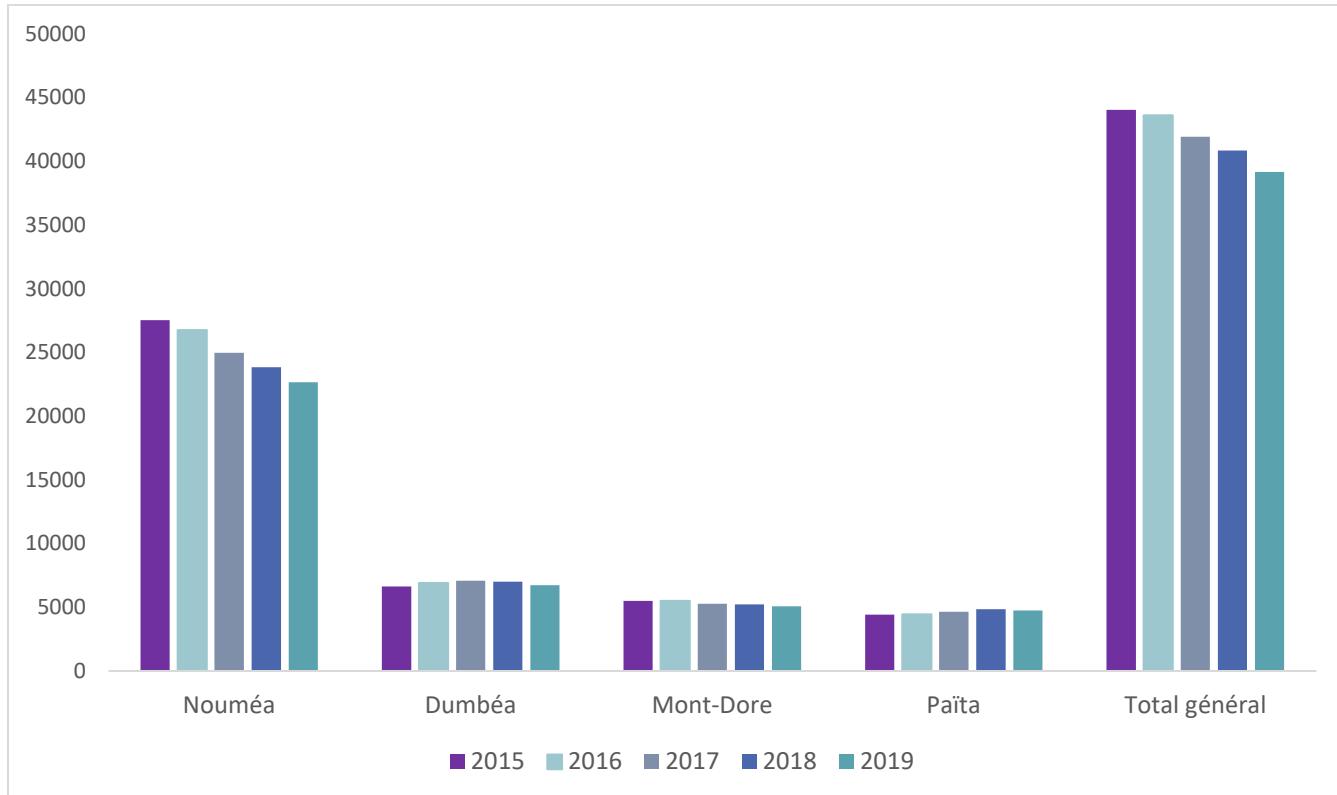
DC* : déchets de la collectivité

DMA* : déchets ménagers et assimilés

Evolution des tonnages du SIGN par type de déchets entre 2018 et 2019

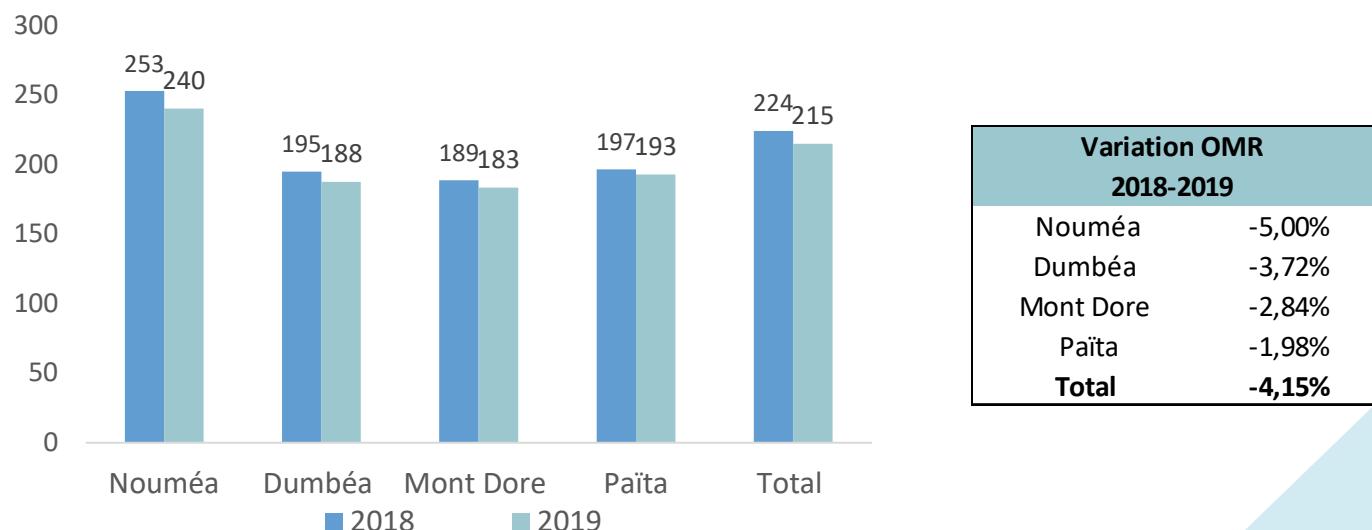


La tendance à la baisse observée depuis 2015 continue en 2019. On observe une diminution de -1.5 % des déchets des communes du SIGN par rapport à l'année précédente. 2017 étant une année cyclonique, l'augmentation des tonnages enregistrés était principalement corrélée avec celle du traitement des déchets végétaux. Concernant les OMR on observe une baisse de -11% entre 2016 et 2019 et de -4% par rapport à 2018.



Evolution des OMR par communes entre 2015 et 2019

L'observation des tonnages collectés (t/an) fait apparaître une forte réduction sur Nouméa (-18% sur 5 ans). Les évolutions sont moins prononcées pour les trois autres communes, mais on observe une tendance à la baisse ou à la stagnation. Ceci est dû aux effets conjugués de la montée en puissance des déchèteries et des évolutions de la population. Les données notamment pour Nouméa sont cependant à mettre en perspective avec les problématiques des sorties de REOM, d'évolution des dépôts sauvages ainsi qu'aux actions de préventions mises en place.



Les ratios d'OMR sur le SIGN en 2018 et 2019 en Kg/hab

6.3 Action de communication et visites des sites

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets efficace. En étroite concertation avec les SIGN, la CSP mène des actions de communication afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision de la gestion des déchets.

Tout au long de l'année, des visites de sites sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations et de découvrir le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public.

Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'animations en salle et d'une visite sur le terrain au cœur des exploitations.

7. Tarification et recettes

7.1 Le coût du service

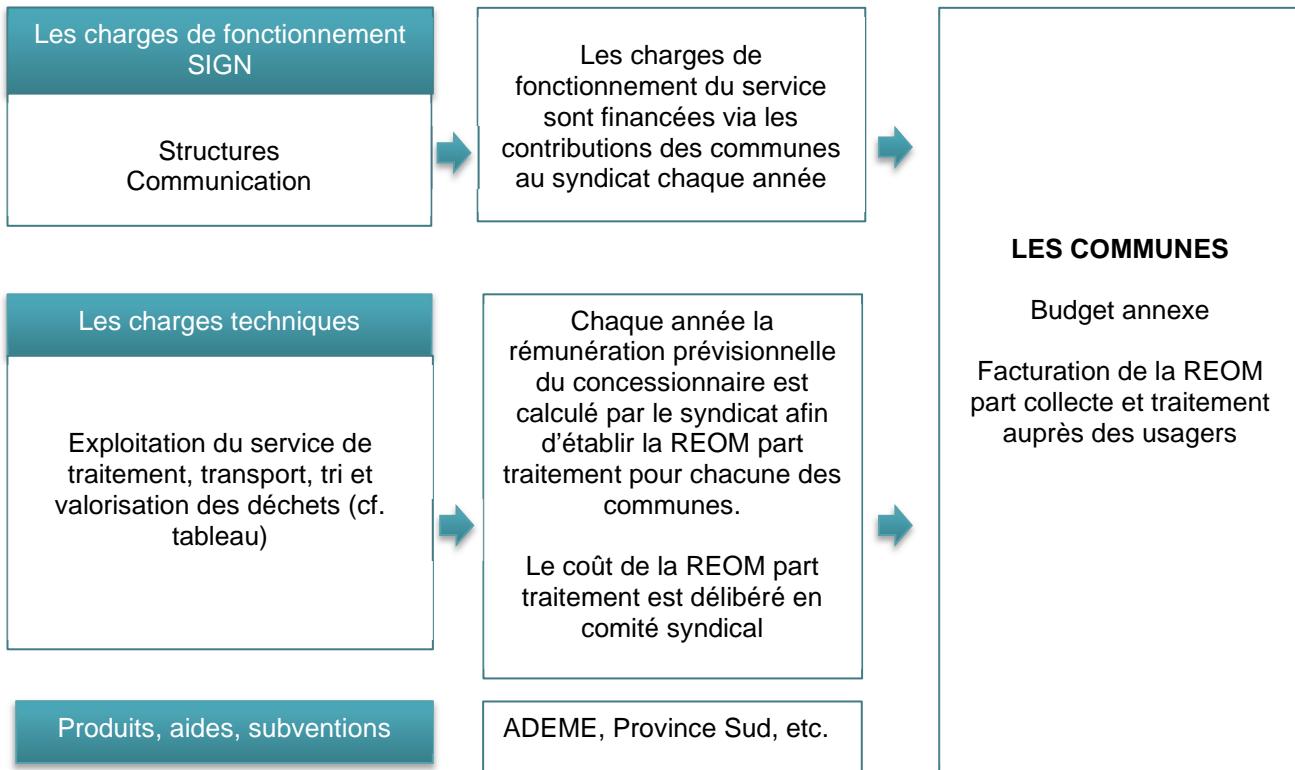
La part traitement de la REOM permet de financer l'organisation du service suivant :

Le contrat se caractérise par un fort aspect concessif constituant en un programme d'investissements et de renouvellement. Il comprend la construction ou la réhabilitation de 8 installations (article 2 de l'avenant 2).

Les travaux et investissement déjà réalisés*
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de Ducos ;
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET Paita;
Réhabilitation et suivi post exploitation de l'ancien CET de La Coulée ;
Réalisation de l'installation de stockage de déchets de classe II
Réalisation d'un centre de tri et de transit sur le site de Ducos ;
Création d'une station d'épuration destinée à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides à Ducos
Réalisation d'une plate-forme de déchets végétaux à la Coulée
Réalisation de trois quais d'apport volontaire (Gadjî, Ducos, La Coulée)

*L'investissement des trois nouvelles déchèteries n'a pas été réalisé par le Syndicat mais par les communes concernées Nouméa (Magenta, PK5) et Dumbéa (Dumbéa RT1).

L'exploitation du service
Exploitation et gestion des sites
Exploitation et gestion de l'ISD de Gadjî, du site de Ducos et de la plateforme de déchets végétaux de la Coulée
Exploitation et gestion des déchèteries de Ducos, Mont-Dore, Gadjî, Magenta et PK5
Transport des déchets
Gestion du transport des déchets stockés à l'ISD de Gadjî à partir des sites de Ducos et du Mont-Dore (ordures ménagères, encombrants, déchets végétaux)
Gestion du transport des déchets valorisables des déchèteries vers des opérateurs locaux pour conditionnement et valorisation local ou à l'export
Gestion du transport des déchets des PAV de Nouméa du centre de transit de Ducos vers les opérateurs de traitement
Traitements et valorisation des déchets
Traitements par stockage des ordures ménagères, des encombrants et d'une partie des déchets végétaux
Valorisation des déchets (hors REP, hors Mont-Dore) vers les opérateurs de traitement (déchets végétaux issus de la plateforme, ferraille, non ferreux, câbles, plastique, verre, cartons, papier, canettes).



Le Coût du service public du traitement des DMA

7.2 Rémunération du concessionnaire

7.2.1 L'actualisation des tarifs

Chaque année les tarifs sont actualisés selon la formule suivante :

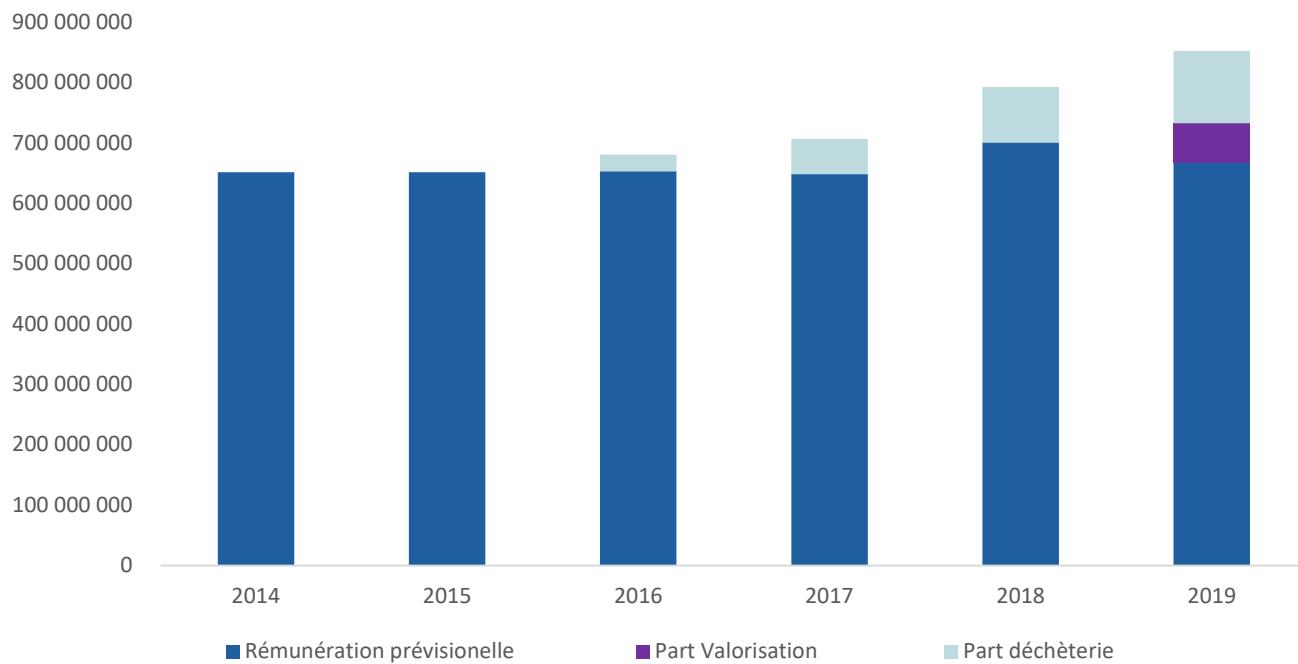
$$(0.35+0.05 \times G/G_0 + 0.30 \times S/S_0 + 0.30 \times M/M_0) =$$

- Actualisation du tarif des Ordures Ménagères/Encombrants
- Actualisation du tarif des déchets Verts
- Actualisation du tarif d'exploitation des déchèteries (part fixe et part variable/coût à la rotation).
- Coût de la valorisation des déchets : définition de coûts à la tonne. Avant la signature de l'avenant le coût de la valorisation n'était pas fixé contractuellement.

7.2.2 Définition par le SIGN de la rémunération contractuelle prévisionnelle

La rémunération prévisionnelle 2019 est calculée avant le 31 octobre de l'année 2018 afin que les communes puissent fixer les nouveaux tarifs de la REOM 2019. Le calcul de la rémunération prévisionnelle est basé sur des tonnages glissants de septembre 2018 à août 2019.

Rémunération prévisionnelle 2018 : 791 863 692 XPF TTC



Evolution de la REOM prévisionnelle entre 2015 et 2019

L'augmentation de la REOM ces dernières années est imputable à la mise en exploitation des trois nouvelles déchèteries de Nouméa et de Dumbéa ainsi que le coût de la valorisation des déchets pour l'année 2019.

7.2.3 La définition de la REOM par les communes et le recouvrement

Par convention, le Syndicat confie aux communes membres le soin d'émettre les factures à adresser aux usagers.

Il revient à chaque commune d'établir le montant de la REOM part traitement aux usagers.

Les régies des municipalités puis la trésorerie de la province Sud effectue un recouvrement sur quatre années auprès des administrés. Au court du premier trimestre de l'année, un point est réalisé sur l'état du recouvrement entre les sommes facturées aux administrés et les produits encaissés par les régies des communes et par la trésorerie.

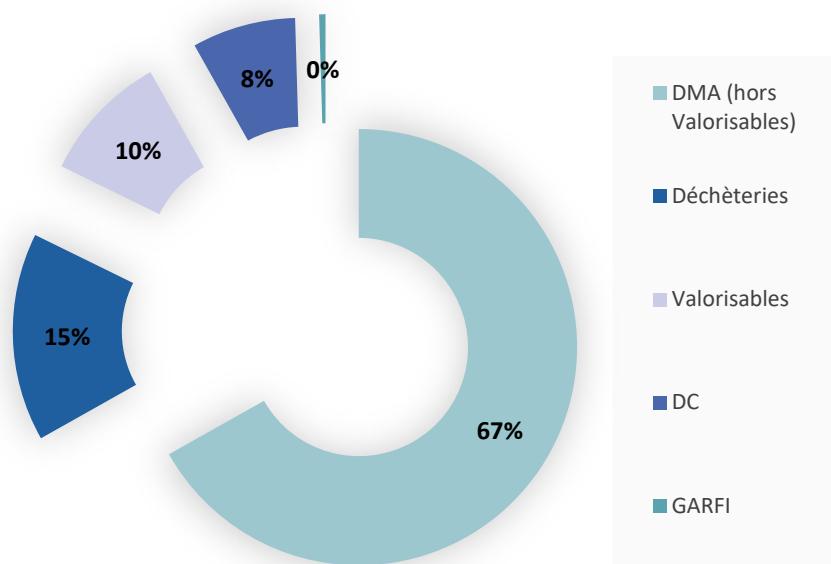
- Contractuellement la CSP doit être rémunérée à un montant au moins égal à 90 % de la rémunération réelle.

7.2.4 Définition de la rémunération réelle du concessionnaire

A la fin du premier trimestre 2020, le SIGN et la CSP déterminent conjointement le montant de la **rémunération réelle de la CSP**, basée sur les tonnages réellement traités sur l'année 2019.

La répartition des recettes de la CSP au réelle pour la prestation correspondant à la délégation de service public pour l'année 2018 se présente de la manière suivante :

Rémunération réelle 2019 : 851 740 814 XPF TTC



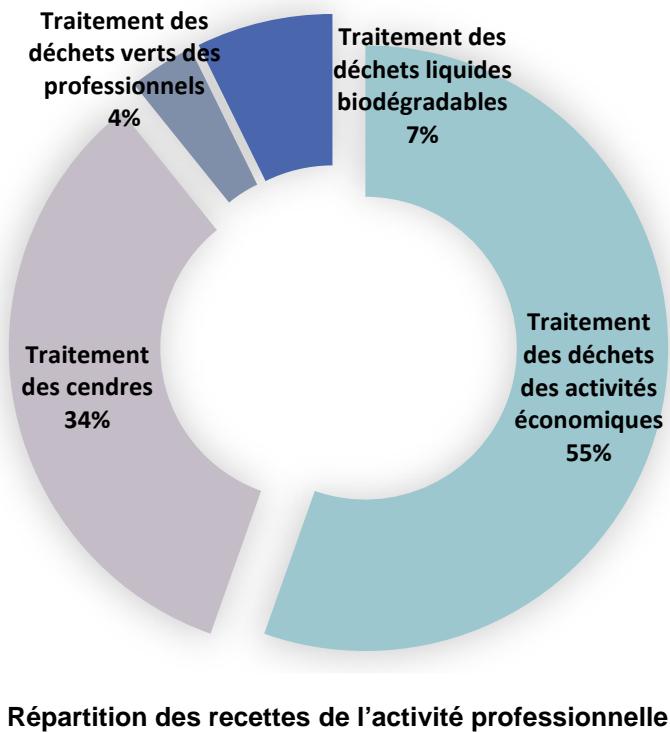
7.3 Bilan des produits et charges du délégataire

7.3.1 Produits et charges

Les recettes déléguées représentent en 2019, environ 39 % des recettes de la CSP.

Le tableau suivant synthétise les comptes annuels de 2019 et référence les comptes 2018 (source compte rendu annuel 2019 de la CSP).

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kCFP)	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	563 642	569 895
Traitement PAV Verres		6 849
Traitement PAV JRM		5 373
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	79 273	77 683
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	126 634	97 954
Valorisables	77 589	19 288
GAR Fi	3 861	3 861
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	734 917	719 371
Traitement cendres*	448 362	631 743
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	46 546	47 422
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	96 445	93 831
Vente de compost et sous-produits		-
Chiffre d'affaire	2 177 269	2 273 270
Achats / Consommable	-92 279	-107 189
Sous-traitance	-421 624	-297 562
Frais d'entretien du matériel	-226 137	-341 129
Assurance, Location, Crédit-bail	-72 700	-80 687
Honoraires	-66 005	-80 228
Frais de personnel	-354 360	-350 508
Pertes s/Créance Client SIGN	-	-141 480
Pertes s/Créance Client	-1 128	-255
Prov. réhab/post exploit	-118 710	-121 539
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	-80 827	-65 980
Provision Client	-55 058	-76 719
Autres Prov.		-10 555
Provision intérressement avenant 6	-	-3 701
Amortissements	-207 753	-181 227
Reprise de Prov.	106 655	266 158
Frais Généraux	-96 690	-144 012
Marge Opérationnelle	490 652	536 656
Résultat exceptionnel	10 426	31 094
EBIT	501 078	567 750
Résultat Fi	-368 565	-380 737
Résultat courant	132 513	187 013
Impôt Sur les Bénéfices	-	-40 252
Résultat net	132 513	146 761



7.4 Les redevances

Le contrat de délégation de service public et ses avenants prennent en compte le fait que le délégataire CSP puisse développer des activités « privées » grâce aux actifs mis à sa disposition par le délégant SIGN dans le cadre du contrat. Ces actifs sont principalement :

- Le centre technique de Ducos (traitement des DLB)
- L'ISD de Gadji (enfouissement de tous les déchets non valorisés)

7.4.1 L'intéressement

Pour refléter cette mise à disposition exclusive, il est prévu un intéressement reversé par la CSP au SIGN. La redevance est calculée sur un tonnage de référence de 120 000 tonnes de déchets enfouis (hors déchets végétaux), sur la base d'un prix unitaire indexé à la formule d'actualisation du contrat.

En 2019 cet intéressement s'élève à 0 XPF. Des échanges sont en cours entre le SIGN et la CSP concernant la méthode de calcul de l'intéressement.

7.4.2 La quote-part

Le contrat prévoit également une deuxième redevance, nommée Quote-part reversée par la CSP au délégant pour le traitement des déchets liquides biodégradables. Sur le même principe que l'intéressement, cette redevance est basée sur un prix à la tonne indexé à la formule d'actualisation du contrat.

Pour l'année 2019 cette redevance reversée semestriellement par la CSP est de 1 682 321 XPF.

7.4.3 La redevance HELIOS

Cette redevance n'est pas contractuelle mais est versée par la société HELIOS dans le cadre de la convention d'occupation temporaire du terrain de l'ancien CET de Ducos pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par la société HELIOS.

En 2019 cette redevance s'élève à 407 476 XPF.

8. Les perspectives 2019

Les nouvelles perspectives de l'année 2019 s'articuleront autour des évènements suivants :

8.1 Evolutions techniques

8.1.1 Gadjí

Valorisation du biogaz

Des analyses sur le biogaz sont régulièrement réalisées afin de fiabiliser les quantités et la qualité de ce dernier. Ces données permettront de valider le dimensionnement des installations de valorisation du biogaz. Ces études seront poursuivies au cours de l'année 2020. La poursuite du projet de valorisation électrique du biogaz comprendra la finalisation des études et le dépôt d'un dossier à connaissance à la Direction du Développement Durables des Territoires (DDDT) de la province Sud (ex. DENV), pour l'obtention des autorisations ICPE pour la construction et l'exploitation de la plateforme de valorisation du biogaz.

Aménagements paysagers

Une étude paysagère est planifiée en 2020 afin de répondre aux exigences réglementaires et à l'intégration paysagère du site. Cette étude permettra d'élaborer et de présenter le projet d'aménagement et de restauration du site. La démarche s'inscrivant dans un processus de concertation et d'échanges avec le SIGN, la collectivité et la Province Sud ainsi que les riverains.

Travaux d'aménagement du nouveau casier E de l'ISD de Gadjí.

D'importants travaux se poursuivront au cours de l'année 2020. Ces travaux comprennent notamment la construction du fond de forme et l'étanchéité du casier E, la gestion des matériaux de déblais excédentaires avec la création de zones de stockage ainsi que la reconversion et l'agrandissement d'un bassin destiné au stockage des eaux de ruissellement. La livraison des ouvrages étant programmée pour fin 2020

8.1.2 Site de Ducos

Remplacement du matériel d'exploitation

Remplacement du matériel d'exploitation sur les activités transfert et QAV dans le cadre d'un vaste programme d'investissement (camion ampliroll, bennes).

Travaux CTTV Ducos

Lancement d'une campagne de travaux en vue d'optimiser le fonctionnement et d'améliorer la sécurité et le fonctionnement du site :

- Travaux de réfection des voiries et des clôtures sur le CTTV de Ducos ;
- Travaux de rénovation des locaux des QAV, du dock transfert et des vestiaires ;
- Réfection de la signalétique sécurité des sites et des panneaux d'informations client.

Station de traitement DLB

D'importants travaux de gros entretien et de modification du process sont planifiés :

- Fabrication et remplacement du dégrilleur de la STLB (schéma, plan en 3D...) ;
- Remplacement de l'unité de polymérisation ;
- Déplacement des cuves de stockage dégrilleur et de la plateforme AVC ;

- Remplacement des armoires électriques et de commandes.

Aménagement de la plateforme de broyage de déchets verts sur le CCTV de Ducos.

L'activité nécessitera de réaliser des travaux d'aménagement et le dépôt d'un portier à connaissance pour obtenir les autorisations d'exploiter. La mise en service de l'installation est prévue au deuxième semestre 2020 avec une montée en charge progressive. A terme, la production devrait atteindre 6 000 t de déchets verts broyés.

8.2 Etudes, communication

Lancement de l'étude pour la réalisation d'un schéma Intercommunal de Prévention et de gestion des déchets sur cinq ans. L'étude va se dérouler de janvier 2019 à mars 2021. Il est prévu de nombreux moments d'échanges et de concertation avec les différents acteurs concernés.

- Janvier – Mars : Etape 1 : Initialisation de la démarche
- Mars – Septembre : Etape 2 : Diagnostic territorial
- Octobre - Décembre : Etape 3 : Définition des orientations
- Janvier - Mars : Etape 4 : Définition et mise en œuvre du plan d'action

Reprise de la refonte du site internet, mis en attente pendant la période des élections et élaboration d'une communication institutionnelle sur le service de gestion des déchets du Syndicat.

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	Apport Volontaire
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CTTV	Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CSP	Calédonienne de Services Publics
CODEC	Contrat d'objectifs déchets économie circulaire
DA	Déchets assimilés : regroupe les activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.
DAE	Déchets des Activités Economiques
DC	Déchets de la collectivité
DDDT	Direction du Développement Durable des Territoires (ex DENV).
DEA	Dumbéa
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DENV	Direction de l'Environnement de la province Sud
DIB	Déchets Industriels
DLB	Déchets Liquides Biodégradables
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service d'élimination des déchets (Ordure ménagère, déchets collectés sélectivement en apport volontaire ou en porte à porte/ encombrants/déchets verts/emballages et les déchets assimilés).
DSP	Délégation de Service Public
DV	Déchets Verts
ENC	Encombrant
ICPE	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
ISD	Installation de Stockage des Déchets
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
JRM	Journaux Revues Magazines
MD	Mont-Dore
NEA	Nouméa
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (poubelle ordinaire)
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PS	Province Sud
PTA	Paita
PUNR	Pneus usagés non réutilisables
QAV	Quai d'Apport Volontaire
RPC	Rémunération prévisionnelle du concessionnaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie au Producteur
RPQS	Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service
RRC	Rémunération Réelle du concessionnaire
SAEM-MD	Société anonyme d'économie mixte du Mont Dore
SECAL	Société d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie
SIGN	Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
STLB	Station de traitement des déchets liquides biodégradables
ZAC	Zone aménagement concerté

Questionnaire anonyme de satisfaction sur la qualité de service des déchèteries du Grand Nouméa

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) et la Calédonienne des Services Publics (CSP) FIDELIO vous propose de participer à cette enquête de satisfaction afin de mieux connaître vos besoins et attentes concernant ces déchèteries et nous permettre de faire évoluer les services proposés et les modalités d'accès.

Date : Heure : Déchèterie :

Nouméa Païta Dumbéa Mont-Dore Autre, précisez :

- Vous êtes : Un particulier Un professionnel Autre, précisez.....

• Dans quelle commune habitez-vous ?

Ducos Magenta Mont Dore Païta PK5 Dumbéa

- A quelle fréquence vous rendez vous à la déchèterie ?

Au moins une fois/semaine 1 fois/mois 1 fois/trimestre 1 fois/an

- Les jours et heures d'ouverture actuels vous conviennent-ils ? Oui Non

Rappel des horaires actuels des quais d'apports volontaires

Ouverture en continu du lundi au dimanche de 06h à 18h00 sur PK5, Magenta et Païta

Ouverture en continu du lundi au vendredi de 06h30 à 17h00 et du samedi au dimanche de 07h00 à 17h00 sur Ducos et Mont Dore

Ouverture en continu du Samedi au Dimanche de 06h à 17h00 sur Dumbéa

- Quels sont les jours et heures d'ouverture correspondant le mieux à vos besoins ? (plusieurs choix possibles)

	6h00-8h00	8h00-10h00	10h00-12h00	12h00-14h00	14h00-16h00	16h00-18h00
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						
Samedi						
Dimanche						

- Quels types de déchets apportez-vous au QAV le plus souvent ?

Encombrants Déchets verts Papiers, cartons Plastiques
 Métaux Lampes/néons Piles batteries Huiles
 Verre DEEE Bois
 Autre, précisez.....

- Quel est votre temps de trajet pour vous rendre au à la déchèterie ?
- Est-ce sur un trajet domicile-travail ? Oui Non
- Le délai d'attente avant de pouvoir accéder aux bennes a été :
 Immédiat Court (moins de 5 min) Long (plus de 5 min)
- Comment qualifiez-vous l'accueil ?
 Peu satisfaisant Assez satisfaisant Satisfaisant Très satisfaisant
- Du point de vue propreté, que diriez-vous de l'état du site ?
 Peu satisfaisant Assez satisfaisant Satisfaisant Très satisfaisant
- Du point de vue sécurité, est ce que vous diriez que c'est ?
 Peu satisfaisant Assez satisfaisant Satisfaisant Très satisfaisant
- La signalétique (panneaux) présente sur le site vous semble :
 Peu claire/précise Claire/précise Très claire/précise
- D'après vous faudrait-il rajouter plus d'informations sur les panneaux ou sur le site ?
 Oui, précisez Non
- Les conseils et consignes de tri transmises par l'agent vous semblent ?
 Peu satisfaisant Assez satisfaisant Satisfaisant Très satisfaisant
- Estimez-vous être bien informé(e) sur les catégories de déchets qui sont recyclables et leur mode de valorisation ?
 Non, pas du tout Non, plutôt pas Oui, plutôt Oui, tout à fait
- De manière générale êtes-vous satisfait du service apporté par les déchèteries ?
 Peu satisfaisant Assez satisfaisant Satisfaisant Très satisfaisant
- Les déchèteries sont en accès gratuit, savez-vous comment est financé le service ?
 Oui, précisez Non
- Avez-vous des suggestions ou remarque pour permettre d'améliorer la qualité du service ?

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



BILAN ENVIRONNEMENTAL 2019

ISD DE GADJI

Sur le site de l'ISD (installation de Stockage de déchets) de Gadji, la réglementation provinciale impose d'effectuer :

- Des suivis trimestriels des lixiviat et suivis réguliers des perméats ;
- Des suivis annuels des eaux de ruissellement ;
- Des suivis trimestriels des eaux souterraines avec une campagne d'analyses complètes tous les 4 ans ;
- Un suivi annuel des eaux de surface en sortie du site ;
- Un suivi trimestriel des eaux issues de la déchèterie.

Le bassin de stockage des lixiviat :

- Les analyses montrent de légères variations en fonction des paramètres et entre les campagnes de mesures et les années.
- Les analyses sur les perméats ne montrent aucun dépassement des seuils réglementaires lors des quatre campagnes de mesure (eau traitée par osmose inverse).

Le bassin des eaux de ruissellement :

Un dépassement du paramètre Phénol sur l'analyse du 18 juin 2019. Une contre analyse en date du 23 juillet 2019 a montré un retour à la normale. Aucun autre dépassement n'est constaté.

Les piézomètres (PZ5, PZ6 et PZ7) :

Les valeurs en COT (Carbone Organique Total) sont très variables d'une mission à l'autre et les valeurs maximales sont observées sur l'ouvrage PZ6. Les autres paramètres présentent de peu de variations temporelles mais qui, pour certains paramètres, tend à confirmer qu'il existe des infiltrations salines sur le secteur étudié (biseau salé).

Les eaux de surface :

- La station P4 un dépassement a été observé pour le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène) avec présence de salmonelle.
- Le point P3 a présenté en 2019 des valeurs en nette diminution par rapport aux années précédentes ; les concentrations observées ne sont toutefois pas négligeables, notamment pour les paramètres bactériologiques. Nous pouvons supposer le déversement d'eaux usées domestiques entre l'ISD et P3.

Les eaux de ruissellement de la déchetterie de Gadji :

Aucune campagne de prélèvement n'a eu lieu en l'absence d'écoulement sur ce point à chacun de nos passages sur site.

CET (Centre Enfouissement Technique) REHABILITE DE GADJI

Les concentrations relevées sur les effluents collectés sont conformes au seuil de rejet au milieu naturel.

CTTV (Centre de Transit, de Transfert et de Valorisation) DE DUCOS et CET

L'auto surveillance du CCTV de Ducos et de l'ancien CET impliquent le suivi des eaux souterraines, des eaux de mer et des eaux de surface.

- Un suivi des eaux souterraines avec un suivi semestriel piézométrique PZ6 et PZ 7 (hauteur d'eau) et qualitatif des eaux avec une batterie de paramètre à analyser ;
- Un suivi semestriel de la qualité des eaux de mer (M1, M2 et M3) ;
- Une auto surveillance des intrants « UMVE » (Unité de Matière de Vidange Entrant) et des rejets « UMVS » (unité de Matière de Vidange Sortant) de l'unité de traitement des matières de vidange avec un bilan 24 heure annuelle et des analyses trimestrielles et semestrielles à réaliser (et) ;
- Suivi trimestriel des eaux de surface (E1, E2 et E3) ;
- Et enfin un suivi trimestriel et semestriel à réaliser sur le lixiviat de l'ancien CET réhabilité.

Piézométriques :

PZ6 endommagé en 2018 aucun prélèvement n'a pu être réalisé.

PZ7 aucun prélèvement n'a pu être réalisé piézomètre notamment dû à la grande sécheresse en 2019,

Les eaux de mer :

Aucun changement par rapport aux résultats d'analyse des campagnes réalisées les années précédentes.

L'unité de traitement des matières de vidange :

Amélioration de la qualité des rejets qui concerne la DBO (Demande Biologique en Oxygène), DCO, les MES (matière en Suspension) ainsi que la bactériologie. Les concentrations en Azote et en Phosphore demeurent encore, comme en 2018, les paramètres pour lesquels les seuils réglementaires ne sont pas respectés.

L'étude de dispersion ainsi que le bilan d'exploitation sur ces trois dernières années ont été finalisé. Un porter à connaissance pour une demande de modification des seuils réglementaires des rejets de la station d'épuration, a été transmis aux autorités compétentes. Cette demande est en cours d'instruction.

Les eaux de surface :

Les points E2 et E3 connaissent des dépassemens sur la DBO et DCO, le point E1 étant systématiquement à sec, donc pas d'analyse.

Les eaux non conformes sur la DBO et la DCO sont acheminées vers la Station de traitement, pour y subir un traitement jusqu'à conformité de rejet. Les résultats des analyses effectués en fin d'année montrent un retour à des valeurs en dessous des seuils réglementaires.

Le lixiviat de l'ancien CET :

Les valeurs limites sont respectées sur l'ensemble des campagnes, mais par précaution, le lixiviat est systématiquement transféré dans le bassin de lixiviat de l'ISDND de Gadji ;

LA COULEE

Sur le QAV (Quai d'Apport Volontaire) du Mont Dore, la réglementation provinciale impose :

- Un suivi trimestriel des eaux pluviales dans le bassin d'Eau pluviale
- Un suivi trimestriel du séparateur hydrocarbure

Les eaux pluviales :

Dépassemens sur la mesure du pH (8,80).

Les seuils des paramètres sont conformes avant rejet dans l'environnement. Un dépassemement en entérocoques a été observé en juin 2019. Mais dans l'ensemble, aucun changement majeur n'est constaté.

Les séparateurs hydrocarbures :

Pas d'échantillonnage, car aucun écoulement n'a pu être observé lors des différentes campagnes de prélèvement menées par le laboratoire en 2019

L'ancien CET du site du Mont-Dore (arrêté n°1473-96/PS du 14 octobre 1996), la réglementation impose :

- Un suivi annuel de la qualité des lixiviats (cuve de lixiviat) ;
- Un suivi semestriel de la qualité des eaux de mer sur trois stations ;
- Et enfin un suivi trimestriel des eaux de surface.

Le lixiviat :

Pas de dépassemens sur les 7 campagnes de prélèvement. Les effluents ont été récupérés et acheminés vers l'unité de traitement du site de Gadji.

Les eaux de mer :

Dépassemens très faibles sur les paramètres nickel, manganèse et sur la quasi-totalité des échantillons. Un léger dépassemement du seuil au niveau des Matières en Suspension (MES) a été relevé le 18/06/2019 sur le

point MD3, avec 35,04 mg/l pour une valeur seuil de référence de 35 mg/l.

Dans l'ensemble, les autres paramètres demeurent en deçà des valeurs limites.

Les eaux de surface :

Aucune campagne n'a pu être faite, les points d'échantillonnage étant à sec.

QAV DE MAGENTA

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV de Magenta (arrêté n°2556-2013/PS du 14 octobre 2013), le suivi annuel de la qualité des rejets du séparateur hydrocarbure a été réalisé.

Le séparateur hydrocarbure :

Aucun écoulement n'a été constaté lors de la campagne menée par le laboratoire, de ce fait, aucun prélèvement n'a pu être réalisé.

QAV DE PK5

Dans le cadre de l'auto surveillance du QAV de PK5 (arrêté n°2558-2013/PS du 21 octobre 2013)

Séparateur hydrocarbure :

L'ensemble des paramètres analysés pendant les 2 campagnes de prélèvement respectent les valeurs limites de rejet dans le milieu naturel.